

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 5 JUIN 2016

**Financement équitable
des transports = OUI**

L'ENQUÊTE

**Faut-il renforcer les MESURES
d'accompagnement ?**

TRANSIT CONNECT

À PARTIR DE
13'490.-



ESSAI PARGNE

2.9% FORD CREDIT LEASING

FR. 129.-/MOIS¹



ford.ch

SIERRE Durret Automobiles SA 027 452 30 50

COLLOMBEY Ecoeur Automobiles SA 024 473 47 47

SION Garage Kaspar SA 027 327 72 73

MARTIGNY Garage Kaspar SA 027 722 63 33

SAINT-MAURICE Ecoeur Automobiles SA 024 486 22 22

VOLLÈGES Garage du Catogne SA 027 785 18 34

¹Leasing Ford Credit: à partir de Fr. 129.-/mois, versement initial Fr. 3090.-. Taux (nominal) à partir de 2.9%, taux (effectif) 2.94%, durée 36 mois, 10'000 km/an. Caution et valeur résiduelle selon les directives de Ford Credit. Assurance casco complète obligatoire non comprise. Le crédit sera refusé au cas où il pourrait entraîner le surendettement du consommateur (art. 3 LCD).

Offres réservées uniquement aux clients commerciaux inscrits au registre du commerce, valables au plus tard jusqu'au 30.4.2016 ou révocation. Prix TVA non comprise. Sous réserve de modifications.

SOMMAIRE

Votations fédérales du

5 juin 2016

| | |
|---|-------|
| ■ Financement équitable des transports | 4-7 |
| ■ Revenu de base inconditionnel (RBI) | 8-11 |
| ■ Initiative «En faveur du Service public» | 12-13 |
| ■ Modification de la loi sur l'asile (LAsi) | 14-15 |

L'enquête

| | |
|---|-------|
| ■ Faut-il renforcer les mesures d'accompagnement? | 19-23 |
|---|-------|

Membres

| | |
|---|-------|
| ■ AVABPC: Des nouvelles croustillantes | 27 |
| ■ Tec-Bat: Premières assises | 28-29 |
| ■ UVEP: Loi du 9 février 2014 | 30 |
| ■ Coiffure Suisse: Tapis rouge pour la coiffure | 31 |

Events

| | |
|---------------------------------|-------|
| ■ Concours du Poivrier d'Argent | 33-35 |
|---------------------------------|-------|

Formation

| | |
|---|-------|
| ■ Un Valaisan aux EuroSkills de Göteborg! | 36-37 |
|---|-------|

Le conseil juridique

| | |
|---|-------|
| ■ Frontaliers! Où faut-il les affilier? | 40-41 |
|---|-------|

Fiscalité

| | |
|---|-------|
| ■ La comptabilité: Simple obligation légale ou réel outil de gestion? | 42-43 |
| ■ Trop de bureaucratie nuit à l'entreprise | 45 |

Agenda

| | |
|----------------|----|
| ■ Infos utiles | 51 |
|----------------|----|



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

Pourquoi accepter l'initiative dite «VACHE À LAIT» ?

Par **Marcel Delasoie**

Secrétaire général UVAM



De l'avis de beaucoup, l'initiative citée en titre comporte un défaut majeur: elle demande à la Confédération de faire 1,5 milliard d'économies sur son budget ordinaire sans donner la moindre piste. Pour ma part, c'est une qualité supplémentaire que je lui trouve. En ces périodes économiquement difficiles, aucune collectivité publique ne peut s'épargner la réflexion sur les moyens de réaliser des

La principale vertu de cette initiative est de faire en sorte que les citoyens-automobilistes, qui paient des sommes considérables de taxes, reçoivent le juste retour de leur contribution en bénéficiant d'un réseau routier en bon état et surtout adapté aux besoins d'un trafic toujours plus dense.

économies, et l'acceptation de l'initiative constitue une contrainte certainement plus efficace qu'une vague incitation, sans s'immiscer dans les détails des postes qui devraient être concernés par ces économies forcées.

Autre qualité de cette initiative: elle nous évitera une augmentation du prix de l'essence de 4 centimes par litre comme le souhaite la commission du Conseil national pour la mise sur pied du fonds FORTA et l'intégration de 400 km supplémentaires de routes nationales. Et là, je me mets au côté des citoyens qui ont refusé l'augmentation de Fr. 60.– de la vignette pour financer

l'entretien du réseau routier national en estimant, à juste titre, qu'avec 83 centimes de taxe par litre, et au total plus de 9 milliards de contributions, c'était déjà suffisant. Et c'est à ces mêmes citoyens qu'on va resserrer, à peu de chose près, la même soupe. Car si vous faites le calcul, 20000 km/an, fois 8 litres aux 100 km, fois 4 centimes au litre, ça nous fait Fr. 64.– par année. Enfin, la principale vertu de cette initiative est de faire en sorte que les citoyens-automobilistes, qui paient des sommes considérables de taxes, reçoivent le juste retour de leur contribution en bénéficiant d'un réseau routier en bon état et surtout adapté aux besoins d'un trafic toujours plus dense. Les voitures consomment de moins en moins d'essence, et certaine plus du tout. Nous devons nous en réjouir, même si effectivement les recettes attendues ne sont déjà et seront encore moins élevées que prévu à l'avenir. En affectant l'entier de la taxe sur l'essence aux besoins du réseau routier on résout non seulement un problème actuel, mais on anticipe une situation qui verra une nette baisse de la consommation d'essence au profit d'autres énergies qui devront, elles aussi un jour, apporter leur contribution à l'entretien des routes. Le Valais est un canton périphérique à la géographie alpine accidentée qui contraint tous ses citoyens à posséder un véhicule privé et à en user régulièrement. Ces derniers, parmi les meilleurs contributeurs de la taxe sur les carburants, ont donc un intérêt tout particulier à voir cette initiative acceptée le 5 juin prochain. ■

Financement équitable des transports

ALLEZ de l'avant

UVAM

Des bouchons de plusieurs kilomètres, des routes surchargées et de longues colonnes de véhicules appartiennent désormais à notre quotidien. Les villes et les agglomérations sont tout particulièrement touchées. Il suffit que des accidents ou des chantiers s'ajoutent à ces surcharges de trafic pour que les usagers de la route perdent beaucoup de temps. Les causes de ces problèmes sont bien connues: nombreux goulets d'étranglement, mauvais entretien et exploitation lacunaire des routes nationales, autant

Elle exige que les 50% du produit de l'impôt sur les huiles minérales, qui aujourd'hui vont à la caisse générale de la Confédération, soient affectés à des investissements dans la route. On disposerait ainsi de 1,5 milliard de francs de plus par an pour des projets routiers qui répondent à une nécessité urgente.

d'insuffisances qui font que la sécurité et une progression rapide ne sont plus garanties sur les routes suisses. Tous les usagers de la route en pâtissent – des automobilistes aux piétons, en passant par les camionneurs. Il est urgent d'investir dans l'infrastructure routière, mais les moyens financiers nécessaires à cet effet doivent être mis à disposition. La route étant menacée d'un découvert financier en raison de la politique actuelle, on reporte constamment des projets et investissements indispensables et urgents. Et au lieu de simplifier un mode de financement excessivement compliqué, on ne cesse d'augmenter les impôts.

9 milliards de francs !

Le Conseil fédéral et les élus politiques prétendent que l'argent manque pour réaliser les projets routiers. Or, cela fait des décennies que les automobilistes, motocyclistes et camionneurs versent fidèlement des milliards à la caisse de l'Etat. La Confédération génère en moyenne des impôts, taxes et redevances pour plus de 9 milliards de francs sur la route, soit un sixième de la totalité de ses recettes. Insatiable, le Conseil fédéral en veut toujours plus: il propose un nouveau fonds de financement des routes nationales et du trafic d'agglomération (FORTA) et de boucher le découvert financier menaçant par une hausse des impôts sur l'essence et le diesel. Même une augmentation du prix de la vignette autoroutière est revenue à l'ordre du jour politique. Les usagers de la route deviennent définitivement les vaches à lait de la nation. Depuis les années soixante, la charge fiscale pesant sur les usagers de la route a plus que sextuplé – et la tendance est toujours à la hausse ! Pourtant, l'argent ne manque pas. Le problème, c'est que sur ces 9 milliards de francs, à peine 30% reviennent à la route. Le reste disparaît dans la caisse générale de la Confédération ou est investi dans les transports publics. Cette politique est non seulement inéquitable, mais elle viole de surcroît les principes de la transparence des coûts et de la causalité.

Pendant ce temps, des élus politiques de gauche entreprennent tout ce qui est en leur pouvoir pour entraver le trafic routier. Des milliards de francs versés par les contribuables sont détournés vers les transports publics. L'inefficacité de cette politique est patente: la route est et restera de loin le principal mode de transport. Près de 75% du trafic de personnes se déroulent sur la route alors que le rail n'en assume qu'environ 15%.

L'idée de la durabilité prend une place importante dans la branche automobile. Preuves en sont les énormes progrès techniques et innovations. Grâce à de nouvelles technologies de propulsion, les véhicules consomment aujourd'hui beaucoup moins de carburant qu'autrefois. Du coup, les recettes de l'Etat provenant de l'impôt sur les huiles minérales baissent. Pour contenir ce développement, le Conseil fédéral n'a d'autre idée que d'augmenter la charge fiscale. La baisse du prix du pétrole est un autre prétexte à alourdir cette facture. Or, il n'est pas tolérable que les efforts techniques de l'industrie automobile au profit de la protection de l'environnement soient pénalisés par une hausse des impôts, pas plus que des changements de prix dus aux mouvements





du marché servent de prétexte à augmenter les prélèvements fiscaux. Aujourd'hui déjà, le consommateur verse à l'Etat plus de 60% du prix des carburants.

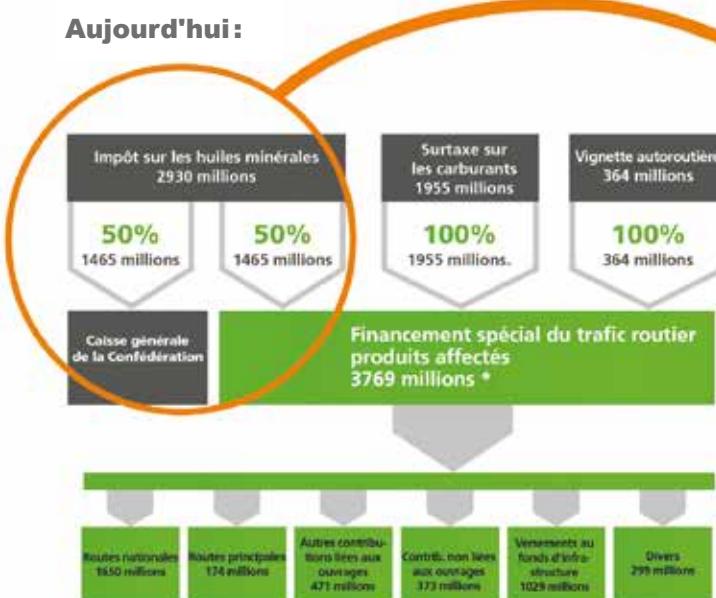
Il est grand temps de mettre fin à cette inégalité de traitement de la route et du rail. En votant sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), le peuple suisse a approuvé un programme de 6,4 milliards de francs pour le rail – financé en majeure partie par la collectivité publique et les usagers de la route. Dans sa forme actuelle, le projet FORTA n'est cependant pas une juste contrepartie au FAIF. Et il restera un cornet-surprise jusqu'à la votation populaire du

5 juin 2016 sur l'initiative dite «vache à lait», car les Chambres fédérales doivent encore examiner ce projet. Jusqu'ici, il s'est avéré que le financement était le point le plus litigieux dans ce débat. C'est précisément à ce niveau que l'initiative «Pour un financement équitable des transports» offre une solution juste. Elle exige que les 50% du produit de l'impôt sur les huiles minérales, qui aujourd'hui vont à la caisse générale de la Confédération, soient affectés à des investissements dans la route. On disposerait ainsi de 1,5 milliard de francs de plus par an pour des projets routiers qui répondent à une nécessité urgente.



L'initiative «Pour un financement équitable des transports» fait de l'ordre !

Aujourd'hui :



Financement équitable des transports :



* Recettes nettes après déduction des coûts de perception de la redevance d'utilisation des routes nationales

Source: compte d'Etat de la Confédération 2014



PROVINS

D E P U I S 1 9 3 0

DEMANDEZ VOTRE CARTE PROVINS «ENTREPRISES»

Partenaire privilégié de l'UVAM, Provins propose aux sociétés membres d'adhérer au nouveau cercle «entreprises» et de bénéficier ainsi de nombreux avantages.



- 1 des rabais allant de 15 à 25% selon les gammes de produits
- 2 des actions régulières à des conditions attractives
- 3 une offre exclusive par année, réservée à vos collaborateurs

De plus, les collaborateurs des sociétés membres «Entreprises» peuvent bénéficier d'une carte «Club» personnelle, donnant droit, entre autres, à un rabais permanent de 10% sur tous leurs achats.

Retrouvez l'ensemble des avantages proposés sur provins.ch/uvam

ADHÉREZ AU CERCLE ENTREPRISES ET RECEVEZ UN COFFRET DES DEUX ASSEMBLAGES BELLE ÉTOILE

Nous souhaitons devenir membre «Entreprise» de Provins.

Nom de l'entreprise

Personne de contact

Adresse

NPA/Localité

E-mail

Tél.

Signature



Provins, Rue de l'Industrie 22, Case Postale, 1951 Sion



Que veut l'initiative ?

L'initiative «Pour un financement équitable des transports» exige qu'à l'avenir le produit de l'impôt sur les huiles minérales soit investi dans la route: les impôts et redevances payés par les usagers de la route doivent être engagés de manière ciblée pour des projets routiers.

Voilà pourquoi la moitié du produit de l'impôt sur les huiles minérales, qui est aujourd'hui accaparée par la caisse générale de la Confédération, doit être affectée à la route (nouvel alinéa 2 bis). L'argent qui, dans le système actuel, revient aux transports publics ou aux cantons continuera d'être engagé à ces fins. En revanche, il sera interdit au législateur d'utiliser des recettes supplémentaires de l'impôt sur les huiles minérales, de la surtaxe sur les carburants ou de la vignette autoroutière pour des investissements autres que ceux destinés à la route (nouvel alinéa 6). Cette initiative renforce aussi les droits de participation démocratiques. Les décisions visant à introduire de nouveaux prélevements ou à augmenter l'imposition existante aux frais des usagers de la route devront être obligatoirement soumises au référendum facultatif pour permettre dans tous les cas une votation populaire (nouvel alinéa 4).

Les bénéficiaires de l'initiative

L'initiative populaire fédérale «Pour un financement équitable des transports» garantit la mise à disposition de moyens financiers suffisants pour l'élimination des goulets d'étranglement (autoroute du Glatttal, contournement de Morges, tunnel du Gubristr, etc.), pour la construction d'importantes routes de contournement et d'accès (par exemple, l'autoroute de l'Oberland zurichois), pour l'exploitation et l'entretien d'importants axes routiers ainsi que pour la construction de nouvelles routes indispensables. Lorsque l'initiative sera acceptée, le législateur pourra préparer les différents projets. Tout le monde profitera finalement de cette initiative, du piéton au camionneur, en passant par l'automobiliste et le motocycliste:

LES USAGERS DES TRANSPORTS PUBLICS: plus de 6000 moyens de transport collectif circulent sur les routes. Les trams, trolleybus, cars postaux, etc. profitent eux aussi d'un trafic sûr et fluide.

CANTONS ET COMMUNES: lesdites contributions non liées aux ouvrages que la Confédération verse aux cantons augmentent. Ces contributions représentent aujourd'hui 10% du produit affecté de l'impôt sur les huiles minérales. Grâce à l'affectation complète de l'impôt sur les huiles minérales, les cantons recevront automatiquement 10% de 1,5 milliard, donc 150 millions de francs de plus. Ils en reversent une partie aux communes pour la construction et l'entretien des routes communales.

LES VILLES ET LES AGGLOMÉRATIONS: dans les villes et les agglomérations plus qu'ailleurs, les différents modes de transport doivent pouvoir fonctionner parallèlement sans se gêner. Ces zones souffrent tout particulièrement des bouchons, car les réfections et aménagements y ont été constamment reportés à plus tard.

RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES: de nombreuses régions périphériques de Suisse ne sont pas ou sont mal desservies par les transports publics. On pourra enfin y construire des routes d'accès

attendues depuis longtemps et les routes existantes pourront être mieux entretenues. La population de ces régions a tout particulièrement besoin d'un trafic routier performant.

L'ÉCONOMIE EN GÉNÉRAL ET LES ARTS ET MÉTIERS EN PARTICULIER:

les entreprises industrielles et artisanales en profiteraient le plus – et avec eux les consommateurs. La route est et restera de loin le plus important mode de transport. Plus des trois quarts du trafic de personnes s'y déroulent. Seuls 16% de ce trafic passe par le rail, les 7% restant étant assumés par d'autres modes de transport (navigation, chemins de fer spéciaux). Plus de 60% des transports de marchandises passent par la route et seulement 38% par le rail. Ladite répartition modale s'est fortement développée au profit de la route ces dernières années. Sans les transports individuels de personnes et de marchandises, l'économie suisse s'effondrerait.

USAGERS DE LA ROUTE ET PIÉTONS: durant les vingt ans écoulés, le trafic sur les routes nationales a plus que doublé. De nombreux tronçons routiers atteignent la limite de leur capacité. Des routes de contournement épargnant les quartiers résidentiels apporteraient plus de calme et, surtout, plus de sécurité en maints endroits. Les bordiers de routes fortement fréquentées et les piétons font donc également partie des bénéficiaires de cette initiative. Et, bien entendu, les usagers de la route pourront à nouveau atteindre leur objectif sans obstacle, sans stress, sans bouchon – et sans avoir à payer encore plus! ■



En bref

L'initiative populaire «Pour un financement équitable des transports»:

- exige qu'à l'avenir les taxes et redevances versées par les usagers de la route soient entièrement affectées à l'infrastructure routière;
- permet d'améliorer le réseau routier des régions périphériques qui sont fréquemment mal desservies par les transports publics;
- apporte plus de calme et de sécurité dans les quartiers résidentiels avec la construction de routes de contournement;
- permet aux cantons de toucher 150 millions de francs de plus, dont les communes pourront également en profiter;
- garanti que le peuple sera consulté lors de tout tentative d'augmentation de l'impôt et taxe sur les carburants.

L'UVAM vous invite donc à accepter cette initiative le 5 juin prochain.



Revenu de base inconditionnel (RBI)

L'ARGENT ne

tombe pas du ciel !

UVAM

Le revenu de base inconditionnel (RBI) c'est 208 milliards de francs par année, soit 2500 francs par mois pour chaque adulte vivant en Suisse et 625 francs par mois pour chaque enfant. C'est tout simplement colossal. Dans ce contexte ce sont les

Un financement bien compromis

Il est évident que les travailleurs à temps partiel, dont le salaire avoisine les 2500 francs, vont arrêter leur activité, alors que d'autres, à 100%, vont profiter de l'aubaine pour réduire leur taux d'activité. Cette situation met en péril le financement du système qui dépend des 128 milliards de francs générés par les seuls travailleurs.

Un trou d'au moins 25 milliards est à prévoir. Même si les salariés cotisent à hauteur de 128 milliards de francs et que la réaffectation des prestations de sécurité sociale apporte 55 milliards de francs supplémentaires à l'édifice, il manquera encore, selon le Conseil fédéral, 25 milliards de francs chaque année ! Pour les financer, il va inévitablement falloir augmenter les impôts ou les taxes. Un exemple: s'il revenait à la TVA de financer un tel montant il faudrait plus que la doubler et la fixer à 17%, c'est tout ça de moins à dépenser ailleurs !

Le RBI pose les bases d'un système qui pousse les inactifs à vivre aux dépens des travailleurs. On compte sur l'autre pour vivre au lieu de compter sur soi.

travailleurs et les contribuables qui vont financer le RBI, où seules les personnes sans revenu ou qui gagnent moins que 2500 francs par mois seront gagnantes. Toutes les autres devront continuer à travailler pour financer le système.

Menace pour l'économie

La Suisse dispose d'une économie très compétitive, enviee par tous et citée en exemple à travers le monde. Sa force, c'est son travail. Avec le RBI ce modèle va s'effondrer.

Sans matières premières, l'économie de la Suisse repose sur le travail, la création d'entreprises, l'innovation et le dynamisme. L'introduction d'un RBI va durablement affecter le monde

**LE 5 JUIN
RBI
NON**



du travail. Avec moins de travailleurs et avec des travailleurs qui diminuent leur taux d'activité, c'est tout le système qui va s'effondrer: moins de productivité, moins de motivation, moins d'efficacité, moins de pouvoir d'achat et moins de rentrées fiscales !

S'en suivra l'exode d'entreprises, ce qui impliquera des pertes d'emplois. Il est déjà difficile pour les entreprises de trouver de la main-d'œuvre et des employés qualifiés. Avec un RBI ça deviendra impossible. De plus, si la TVA augmente ou que d'autres taxes sont introduites, le coût du travail augmentera encore; déjà confrontées au franc fort, les entreprises devront soit fermer, soit quitter la Suisse.

L'accès au monde du travail deviendra limité et incitera à ne pas travailler. L'introduction d'un RBI mettra fin aux emplois à temps partiel sous les 50% de taux d'activité: on travaillera à 100% ou avec un taux d'activité important. En outre, un tel système n'incitera pas les travailleurs à faible capacité de gain à travailler. Tout le monde est perdant!

Fin de la cohésion sociale

Un système qui établit un Etat tout puissant est voué à l'échec; l'expérience passée l'a démontré.

Le RBI pose les bases d'un système qui pousse les inactifs à vivre aux dépens des travailleurs. On compte sur l'autre pour vivre au lieu de compter sur soi. Or, si le nombre de travailleurs diminue, c'est tout le financement du système qui implose.

Nous aurons créé un pays d'assistés, car dans le système imaginé par les initiateurs, l'individu est mis, de la naissance à la tombe, sous perfusion d'un Etat qui devra distribuer de plus en plus de richesses alors qu'il en percevra de moins en moins. Le niveau de vie va chuter jusqu'au moment où il faudra tout reconstruire. L'autonomie et la liberté s'acquièrent au travers d'une économie qui valorise le travail et ne l'étatise pas !

Le démantèlement du système social

Notre système social, qui a mis des décennies à se construire, fonctionne bien et a fait ses preuves. Le nouveau système supprimerait certaines prestations (AVS, AI, allocations familiales, etc.) du système social actuel et mettrait fin non seulement au principe de subsidiarité (minimum vital

couvert par l'activité lucrative) mais également à celui de la solidarité. De plus, il maintiendrait d'autres prestations telles que l'assurance chômage, la LPP, les prestations complémentaires, les aides au logement, les sub-sides à l'assurance maladie, etc., ce qui ne représente en aucun cas une simplification du système. C'est une aberration ! ■



En bref

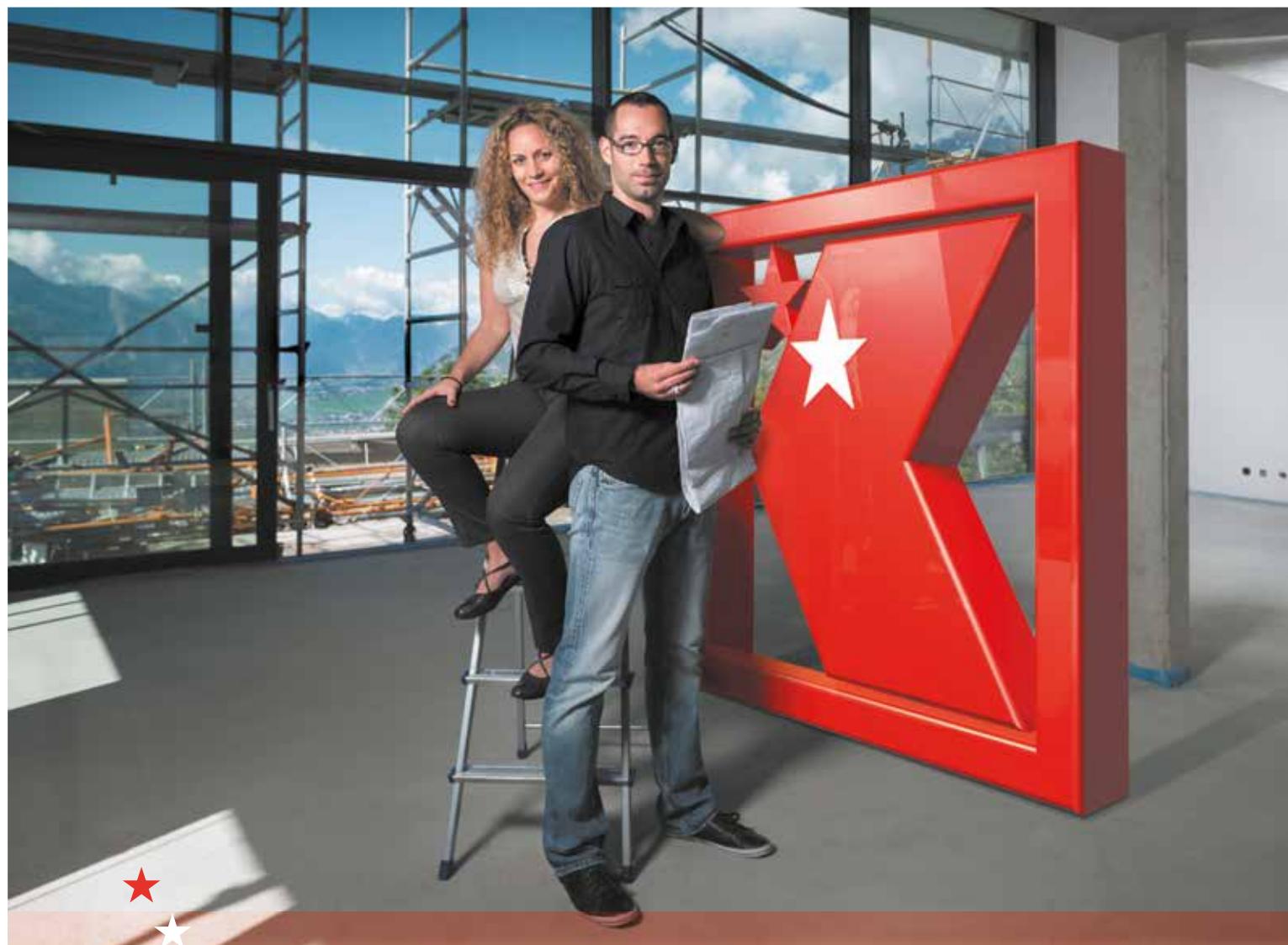
L'initiative populaire «Pour un revenu de base inconditionnel (RBI):

- crée un pays d'assistés avec un niveau de vie ne pouvant que dégringoler. Sans richesse, il n'y a plus de redistribution, car l'argent ne tombe pas du ciel;
- coûte au total plus de 208 milliards de francs par année principalement financés par les travailleurs et les contribuables;
- détruit un système social qui fonctionne et place la population sous perfusion de l'Etat;
- compromet le financement du système, car beaucoup de travailleurs vont arrêter ou diminuer leur activité.

L'UVAM vous invite donc à rejeter cette initiative le 5 juin prochain.

Trouvez le logement
de vos rêves sur **newhome.ch**

le portail immobilier gratuit
de votre banque cantonale



★
★
**Crédit rénovation BCVs,
les meilleurs plans pour améliorer
votre logement**

 **Banque Cantonale
du Valais**
www.bcv.ch
La confiance rapproche



Nullus panis sine LABORE !



Par Marcel Delasoie

Secrétaire général UVAM



A l'assemblée des boulanger-pâtissiers et confiseurs valaisans, tout en écoutant studieusement le rapport d'activité du président, je remarquais une palette de boulanger dressée à l'arrière du comité et qui affichait fièrement la locution «Nullus panis sine labore». Pas de pain sans effort! Aussitôt me vint à l'esprit l'initiative demandant l'intro-

postulat, refusé par le Conseil d'Etat, a été accepté par le parlement, et je ne suis pas loin de penser que la citation de John Ruskin qui dit magnifiquement: «La suprême récompense du travail n'est pas ce qu'il vous permet de gagner, mais ce qu'il vous permet de devenir», a contribué à convaincre le parlement.

C'est pourquoi, je me permets de vous la servir à nouveau, car je suis persuadé qu'elle permettra aussi de convaincre les quelques sceptiques qu'il faut absolument refuser ce RBI soumis au verdict populaire le 5 juin prochain, car il ne constitue rien de moins qu'une décadence programmée de notre société. ■

Les défenseurs du RBI sont aux exacts antipodes des artisans-entrepreneurs de notre pays, qui estiment, et avec sagesse, qu'il ne doit pas y avoir de pain sans travail.

duction d'un revenu de base inconditionnel (RBI), sur laquelle le peuple suisse sera appelé à se prononcer le 5 juin prochain.

Et naturellement, j'en déduisais que les défenseurs du RBI sont aux exacts antipodes des artisans-entrepreneurs de notre pays, qui estiment, avec sagesse, qu'il ne doit pas y avoir de pain sans travail. Et en effet, au-delà de toutes les raisons économiques qui font que cette initiative est une véritable hérésie, elle est d'une dangerosité absolue, car elle est la parfaite négation des vertus du travail.

Et ces vertus du travail, je venais d'en faire l'éloge lors de la défense d'un postulat au Grand Conseil demandant la défiscalisation de l'engagement social des entreprises. Ce



Initiative «En faveur du Service public»

Mettre en PÉRIL

notre infrastructure ?

UVAM

L'initiative nuit aux régions périphériques en empêchant la Poste, Swisscom et les CFF d'investir dans l'infrastructure des régions à faible densité de population. La Suisse dispose d'une infrastructure et d'une desserte de base uniques au monde. En comparaison avec l'étranger, nous en avons chaque jour la preuve :

Ce sont les zones urbaines qui permettent de financer la desserte de base dans les régions périphériques et d'assurer des tarifs uniformes. Cette solidarité est un principe fondamental du service public en Suisse.

- **La Poste** | Selon l'Union postale universelle, la Suisse possède le réseau le plus dense en agences postales. De plus, concernant l'expédition du courrier et des colis, la Poste est l'un des prestataires les plus avantageux d'Europe !
- **CFF** | Selon le Forum économique mondial (WEF), l'infrastructure ferroviaire suisse occupe depuis de nombreuses années la première ou la deuxième place au niveau mondial ! Et ce, notamment en termes d'investissements, de ponctualité, d'offre et d'utilisation des capacités.

■ **Swisscom** | Des études internationales révèlent que les télécommunications suisses figurent parmi les plus performantes des pays industriels européens !

En d'autres termes, la Suisse possède une infrastructure et une desserte de base exceptionnelles et éprouvées, conditions indispensables à la performance, à la sécurité, au bien-être et à l'attractivité du pays en termes d'emploi !

Mise en péril d'une desserte de base performante ?

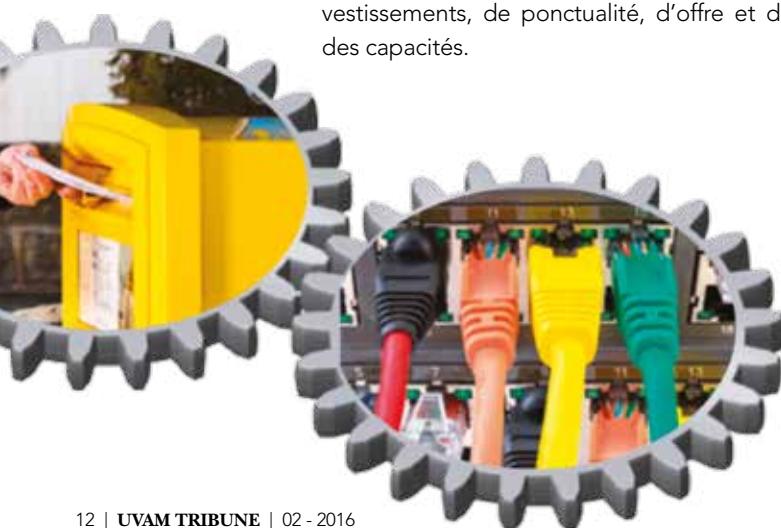
Une desserte de base fiable et performante est garante de la qualité de vie et de la compétitivité de toutes les régions de Suisse. Cela implique également pour les CFF, la Poste et Swisscom la possibilité d'investir en permanence dans l'entretien et l'extension de l'infrastructure (sûreté des gares, amélioration des voies, transmission des données plus rapide, ponctualité dans la livraison des courriers et colis). L'initiative rend tout cela impossible ! Elle interdit en effet aux CFF, à la Poste et à Swisscom de dégager des bénéfices et de les réinvestir à leur gré dans l'entretien.

RÉSULTAT | L'extension nécessaire et l'amélioration permanente de la desserte de base seront entravées, entraînant un lourd préjudice pour notre performance et notre réussite nationales.

Un gouffre financier dans les caisses et une hausse des impôts pour tous ?

Les CFF, Swisscom et la Poste gèrent bien leurs affaires ! Chaque année, elles peuvent de ce fait redistribuer des centaines de millions de francs à la Confédération, aux cantons et aux communes. En 2014, pas moins de 1,4 milliard de francs ont ainsi bénéficié aux caisses publiques, mais également à nous, contribuables ! L'initiative rend tout cela impossible ! Car elle entend interdire aux entreprises liées à la Confédération de dégager des bénéfices !

RÉSULTAT | Les communes, cantons et la Confédération seraient donc privés chaque année de millions de francs de recettes fiscales. En outre, les entreprises du service





public n'auront plus les moyens d'investir dans une desserte de base innovante. Les pouvoirs publics n'auront d'autre choix que de mettre la main à la poche.

CONSÉQUENCE | Une augmentation des impôts pour tous.

La suppression de ces financements se fera au détriment de certaines d'entre elles, entraînant une régression de la desserte de base, un désintérêt des entreprises et au bout du compte, des suppressions d'emploi. ■

Mise en péril de la cohésion nationale ?

Toutes les zones et régions de Suisse sont bien desservies et accessibles. Qu'il s'agisse des régions de montagne, des communes ou des agglomérations, elles bénéficient toutes dans les mêmes conditions d'une desserte de base optimale. Seule une desserte de base performante permet en effet de garantir une qualité de vie élevée et de maintenir la compétitivité de toutes nos régions. Ce sont les zones urbaines qui permettent de financer la desserte de base dans les régions périphériques et d'assurer des tarifs uniformes. Cette solidarité est un principe fondamental du service public en Suisse. Or, l'initiative réduit à néant cette solidarité en empêchant les financements croisés dans les régions périphériques moins rentables.

NON à l'initiative ruineuse «service public»



En bref

L'initiative populaire «En faveur du Service public» :

- nuit aux régions périphériques et montagneuses en empêchant la Poste, Swisscom et les CFF d'investir dans l'infrastructure de zones moins lucratives!;
- interdit la distribution des bénéfices de ces dites entreprises à la Confédération, aux cantons et aux communes;
- compromet la cohésion nationale et menace les emplois dans les régions montagneuses et périphériques contrignant les demandeurs d'emploi à changer de lieu de résidence;
- est trompeuse, car elle promet un meilleur service public, alors qu'en fait, elle affaiblit notre système éprouvé et nuit à tout le monde !

L'UVAM vous invite donc à rejeter cette initiative le 5 juin prochain.

Modification de la loi sur l'asile (LAsi) Plus **RAPIDE**, équitable et économique

UVAM

La révision de la loi sur l'asile prévoit d'accélérer les procédures d'asile. La majorité des demandes d'asile, pour autant qu'elles ne requièrent pas d'autres éclaircissements, seront traitées et achevées dans le cadre d'une procédure accélérée et d'une protection juridique continue. Pendant toute la durée de la procédure et donc jusqu'à leur éventuel renvoi de la Suisse, les demandeurs d'asile sont hébergés dans les centres régionaux de la Confédération

demandes multiples ainsi que la procédure «Fast Track», introduite en 2013, ont conduit à une accélération significative des procédures d'asile depuis 2011. La phase de test à Zurich a montré que la révision de la loi sur l'asile permet une accélération supplémentaire. Grâce aux centres fédéraux, les procédures de Dublin et les procédures accélérées peuvent être bouclées définitivement en moins de 60 jours. La durée de séjour dans un centre fédéral est limitée à 140 jours. Même les procédures élargies sont réduites de moitié par rapport à 2011 et ne durent plus qu'une année, ceci grâce à la modification.

Procédures équitables

L'assistance judiciaire est également garantie dans la procédure accélérée. Afin de garantir des décisions correctes du point de vue de l'Etat de droit, la restructuration prévoit une protection juridique améliorée des demandeurs d'asile: ils ont droit, dès le début de la procédure, à un conseil juridique et à une assistance judiciaire gratuits. Le conseil et l'assistance judiciaire sont indispensables pour permettre les procédures accélérées. L'assistance judiciaire garantit, dans le cadre de délais plus courts, une procédure conforme à l'Etat de droit et veille à ce que les demandeurs d'asile connaissent

Cela permet d'atteindre des économies nettes d'environ 110 millions de francs par an par rapport au système actuel.

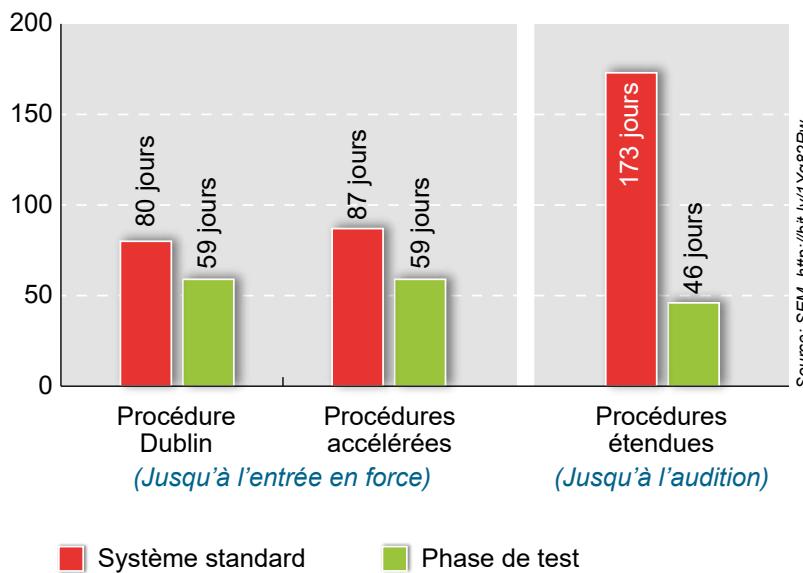
(centres fédéraux). La procédure ne durera pas plus de 140 jours pour les cas Dublin et au maximum 100 jours pour les cas qui rentrent dans le cadre de la procédure accélérée. Si d'autres éclaircissements s'avèrent nécessaires pour statuer sur une demande d'asile, les requérants concernés sont redirigés vers les cantons (comme c'est le cas aujourd'hui) et leur demande traitée en procédure étendue. La Confédération, les cantons, les communes et les villes ont, d'un commun accord, opté pour la révision de la loi sur l'asile et participeront tous à sa mise en œuvre.

Procédures plus rapides

La procédure de 48 h, introduite en 2012, et l'interdiction du dépôt des



Procédures plus rapides



leurs droits et devoirs. Ils acceptent ainsi mieux une décision négative et déposent moins de recours. Lorsque les recours sont moins nombreux, les procédures peuvent être terminées plus rapidement. Sans l'assistance judiciaire, les procédures seraient allongées par les réclamations et recours et l'augmentation de l'efficacité ne serait pas possible.

Le nombre de recours en phase de test de 17,1% est clairement inférieur à celui dans le cadre des procédures normales (25,4%). Le nombre réduit est lié à une meilleure information des demandeurs d'asile. L'assistance judiciaire octroyée permet d'expliquer clairement que le recours est dépourvu de chance d'aboutir.

Plus économique

Le but des centres fédéraux est de réduire les coûts en matière d'asile. Au total, en face du potentiel d'économie annuel d'environ 233 millions de francs, se trouvent les frais courants annuels d'environ 123 millions de francs. Cela permet d'atteindre des économies nettes d'environ 110 millions de francs par an par rapport au système actuel. Les procédures rapides et les conseils ciblés sur le retour/opportunités et les conseils juridiques ont une influence positive sur l'encouragement des personnes à quitter la Suisse. Les demandeurs d'asile expulsés au cours de la phase de test ont beaucoup moins recours à l'aide d'urgence et de façon moins prolongée. Les coûts pour l'aide d'urgence par demandeur d'asile expulsé baissent en moyenne à 185 francs.

deurs d'asile expulsés au cours de la phase de test ont beaucoup moins recours à l'aide d'urgence et de façon moins prolongée. Les coûts pour l'aide d'urgence par demandeur d'asile expulsé baissent en moyenne à 185 francs.

Traiter le thème de l'asile au lieu de l'entretenir !

En 2013, le corps électoral a approuvé à 78% la révision de la loi sur l'asile. Les modifications les plus urgentes sont déjà en vigueur et la phase de test pour les centres fédéraux a été rendue possible. La présente révision en est une conséquence. Elle veut que les modifications urgentes qui sont limitées jusqu'en 2019 soient poursuivies sans limite temporelle et veut prendre d'autres mesures pour permettre des procédures rapides et équitables.

Le référendum sur la modification de la loi sur l'asile est un coup de force. L'UDC veut imposer sa politique et n'en accepte aucune autre. C'est la raison pour laquelle elle a annoncé arbitrairement avoir recours au référendum le dernier jour du débat. L'UDC est favorable aux procédures d'asile plus rapides, mais aujourd'hui elle les combat. ■

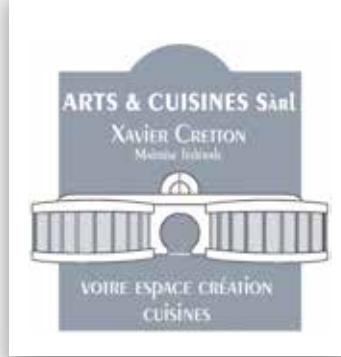


En bref

La modification de la loi sur l'asile (LAsi):

- implique des procédures plus rapides et plus équitables grâce à une assistance judiciaire cohérente;
- propose des centres fédéraux avec une infrastructure pour des procédures plus efficaces permettant ainsi de réaliser des économies importantes à moyen et long terme;
- active les procédures pour les réfugiés avec des motifs d'asile reconnus pour obtenir une protection et donc l'asile en Suisse, mais également celles des personnes sans motif d'asile reconnu pour obtenir une décision définitive dans les meilleurs délais et quitter la Suisse;
- réduit les frais administratifs en permettant de réunir tous les acteurs concernés sous le même toit (bureaux pour les auditions, services linguistiques, vérification des documents, représentation juridique, etc.).

L'UVAM vous invite donc à accepter cette modification de loi le 5 juin prochain.



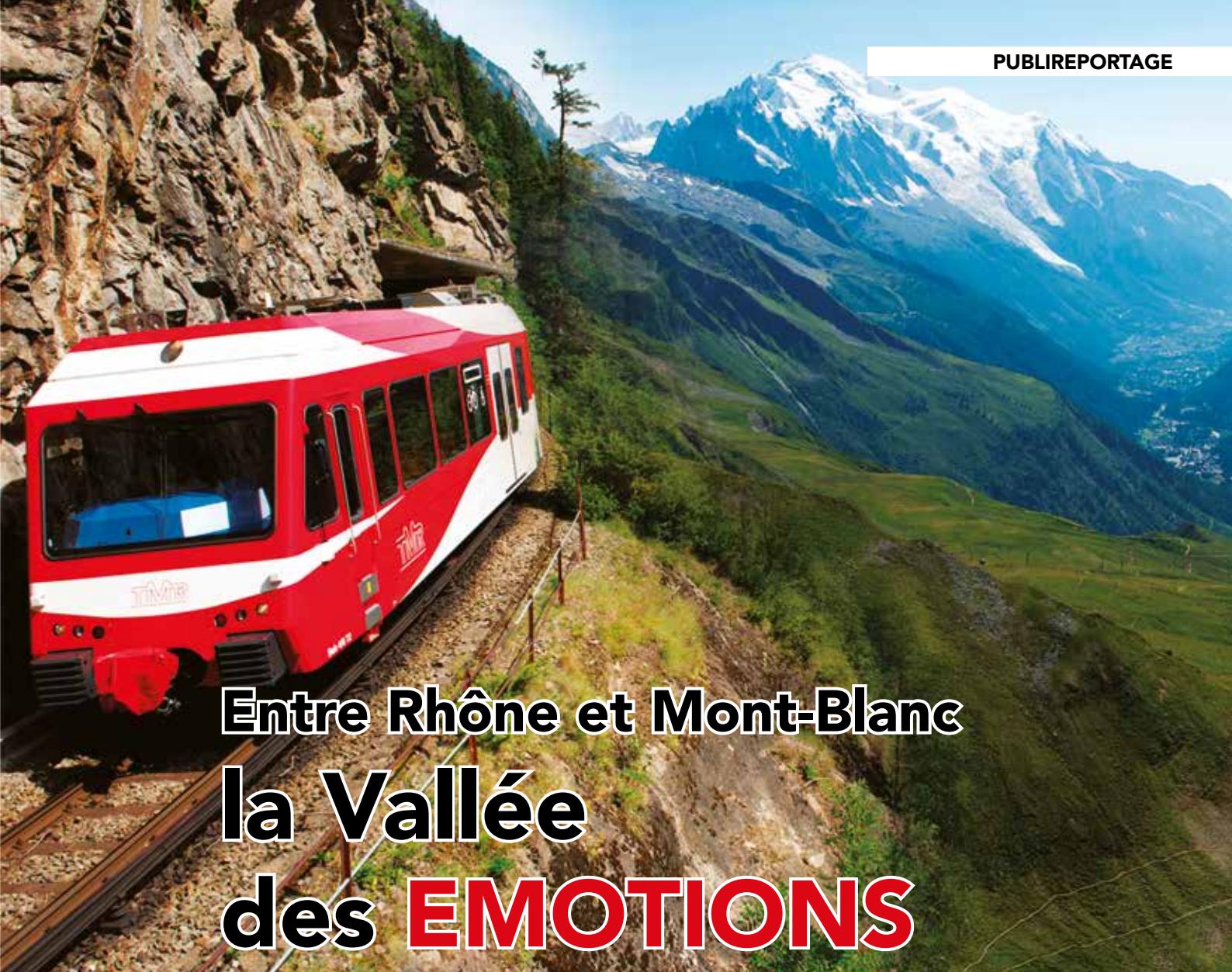
Arts & Cuisines Sàrl

Les spécialistes de la conception
de cuisines et d'agencement
haut de gamme



ARTS & CUISINES SÀRL

Route du Levant 102 • 1920 MARTIGNY • Suisse
Tél. +41 (0)27 722 55 30 • Fax +41 (0)27 722 62 76
arts-cuisines@mycable.ch • www.arts-cuisines.ch



Entre Rhône et Mont-Blanc la Vallée des EMOTIONS

Par Cédric Tornay

Délégué commercial

Le Mont-Blanc Express, train de légende et d'émotion dans une nature à grand spectacle.

Le Mont-Blanc Express vous emmène de Martigny au pied du Mont-Blanc, avec, tout au long du parcours, une vue spectaculaire sur les grandioses paysages alpins.

Commencez par une balade dans les gorges du Trient à Vernayaz, puis faites une halte aux Marécottes pour visiter le zoo alpin : vous y croiserez des ours, des lynx et même des loups ! Plus en hauteur, prenez le temps de vous délasser sur les terrasses ensoleillées de Finhaut d'où vous pourrez rejoindre le barrage d'Emosson ou vous rendre sur un célèbre site d'empreintes de

dinosaures en été. Pour les férus de sports alpins, le parc naturel des Aiguilles Rouges vous tend les bras à l'arrivée à la station de Vallorcine, aux portes de Chamonix.

2 packs incluant le train Mont-Blanc Express et diverses prestations sont en vente dans les gares TMR de Martigny (Octodure Voyages), Vernayaz, Les Marécottes et Finhaut. ■

Le Mont-Blanc Express, train de légende et d'émotion dans une nature à grand spectacle.

De nombreuses possibilités de loisirs pour toute la famille s'offrent à vous au départ des stations de la ligne.

MONT-BLANC EXPRESS

Place de la Gare 45 – 1920 Martigny
Tél. 027 723 33 30 www.tmrsa.ch



Le Payrolling

Gagnez du temps en déléguant votre administration RH à Adecco, le spécialiste du Payrolling !

Vos avantages sont nombreux :

- Prise en charge par Adecco de la totalité des tâches administratives :
 - Contrat de travail
 - Décompte de salaire
 - Démarche auprès des administrations et des assurances
 - Traitement des cas de maladie et d'accident
 - Décompte pour la caisse de compensation
 - Certificat de salaire
 - Attestation de l'employeur
 - Certificat de travail
- Affiliation du collaborateur à la caisse de pension d'Adecco
- Transfert des risques de l'employeur



Adecco Ressources Humaines SA & Valais Permanent
Place du Midi 29, 1951 Sion
+41 58 233 31 40
sion@adecco.ch
valais.permanent@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA
Rue de Venise 2, 1870 Montreux
+41 58 233 29 40
monthevy@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 35 80
martigny@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA
Valais Electro
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 31 80
valais.electro@adecco.ch

L'équipe valaisanne Adecco bénéficie d'une expérience confirmée dans le secteur administratif, technique ainsi que dans l'industrie et l'électricité.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous faire parvenir une offre personnalisée.

Adecco

better work, better life

adecco.ch



Faut-il renforcer les **MESURES** d'accompagnement ?

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

Tout le monde en parle, mais aucune unité de vue ne semble satisfaire l'ensemble des partenaires. Le SECO prépare un rapport pour le mois d'octobre 2016. Le vote du 23 juin, sur une sortie de l'UE ou pas de la Grande-Bretagne, crispe tout le monde et pollue considérablement les discussions en Suisse.

Les mesures d'accompagnement existent depuis 2004 et sont censées protéger le marché du travail helvétique.

Faut-il renforcer les mesures d'accompagnement sur le marché du travail ou, au contraire, ne rien faire et laisser le marché se réguler tout seul. Le débat fait rage depuis quelques mois dans l'ensemble des branches économiques, mais en particulier dans le secteur de la construc-

tion et dans certains cantons romands comme celui de Genève qui souffre manifestement de son statut de canton frontalier avec de très nombreux ouvriers qui passent tous les jours la frontière pour venir offrir leurs services, parfois à des prix défiant toute concurrence.

Les mesures d'accompagnement existent depuis 2004. Elles ont été introduites en Suisse au moment de l'entrée en vigueur du principe de la libre circulation des personnes avec l'Union Européenne (UE) et sont censées protéger le marché du travail helvétique. Certains considèrent que le système fonctionne très bien. D'autres, à Genève notamment, pensent qu'il faut impérativement les renforcer si on ne veut pas tuer les bilatérales qui sont déjà en danger de mort depuis le fameux vote du 9 février 2014 sur l'immigration de masse.





▶ Peu avant Noël 2015, Johann Schneider-Ammann, le ministre de l'économie, a demandé au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) de réunir une nouvelle fois les partenaires sociaux autour d'une table, avec comme objectif de tenter de trouver un terrain d'entente sur un renforcement des mesures d'accompagnement protégeant les travailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse.

Le délai courrait jusqu'à fin février 2016. Les partenaires sociaux n'ont pas eu besoin de tout ce temps. Ils n'arrivaient pas à accorder leurs violons.

Pourtant, le 4 mars 2016, le Conseil fédéral a décidé de renforcer quelque peu la lutte contre les abus sur le marché du travail à travers différentes mesures mises à l'étude, dont la plus nouvelle est l'examen de l'introduction d'une adresse de notification en Suisse pour les prestataires de services étrangers. Une manière d'essayer de retrouver les entreprises fautives alors que trop souvent, aujourd'hui, on perd leurs traces.

Les syndicats sont plutôt fâchés et regrettent le manque de courage du Conseil fédéral alors que dans l'autre camp, la droite, les patrons et l'économie, règne plutôt un sentiment de satisfaction. En attendant, les discussions ont repris entre le SECO, les syndicats et les patrons, signe que, peut-être, une certaine volonté de trouver un accord commence à se faire jour. Réponse en octobre 2016, au moment de la publication du rapport du SECO.

Clairement, le gouvernement suisse se retrouve sous pression, car depuis deux ans, une partie des employeurs ne veut rien savoir d'un renforcement des mesures d'accompagnement. La droite et l'économie se sont déjà opposées à ces nouvelles mesures lors de procédures de consultation.

Pourtant, et c'est là que le dossier devient chaud, de nombreuses craintes sont apparues sur le marché du travail ces derniers mois. Les ouvriers et les travailleurs ont peur pour leurs emplois, peur pour leurs salaires, peur pour leurs retraites. Une énorme insécurité s'est installée dans la tête et le cœur des Helvètes. Et, il faudra bien trouver des solutions pour renforcer la protection des travailleurs au risque, si la Suisse ne prend pas ces craintes au sérieux, de se retrouver avec une majorité populaire contre les bilatérales, comme le 9 février 2014. Et là, une fois la boîte de Pandore ouverte, nul ne sait ce qui pourrait en jaillir.

Le vote du 23 juin gèle tout !

Le vote du 23 juin 2016, pour savoir si la Grande-Bretagne reste ou pas dans l'UE, pose d'énormes problèmes à la Suisse dans un dossier qui était déjà très complexe. L'UE a donc décidé de tout geler avec la Suisse en attendant le vote fatidique. En Suisse, plusieurs sources s'accordent à dire que les discussions entre patrons et syndicats ne sont pas gelées, loin de là, puisque des réunions ont lieu, mais que le 23 juin agit plutôt comme un blocage, car en résumé, personne ne sait très bien où l'on va. Donc, il est urgent d'attendre, même si le temps presse puisque, en principe, la Suisse doit proposer une solution pour appliquer le vote du 9 février 2014 sur l'immigration de masse. Bref, et en résumé, tout le monde attend le vote du 23 juin 2016, et après on part tous en vacances et on verra bien à partir du 20 août ce que l'on doit faire ou pas !

«Nous sommes d'accord pour renforcer l'exécution, mais pas l'extension des mesures d'accompagnement.»

MARCO TADDEI | Responsable romand de l'Union patronale suisse (UPS).

«Depuis le 4 mars 2016 et la position du Conseil fédéral, les fronts ont un peu bougé. Nous sommes d'accord de discuter, d'être actifs et de renforcer encore l'exécution des mesures d'accompagnement. Mais en aucune manière, nous n'entrons en matière sur de nouvelles mesures»,

indique-t-il. Pourquoi? «Tout simplement, car les mesures de renforcement proposées par les syndicats ne sont pas nouvelles. On en discute depuis 2013. Nous les avons déjà massivement refusées en consultation. Pourquoi revenir à la charge deux ans plus tard alors, que de notre point de vue, rien ne le justifie. Les dispositifs en vigueur ont fait leurs preuves. Encore une fois, il n'y a rien de nouveau pour justifier une intervention de la Confédération dans ce dossier. Nous prenons cette affaire très au sérieux, nous l'examinons très attentivement, mais franchement, il n'y a pas de changements majeurs qui demanderaient un renforcement des mesures d'accompagnement. Nous sommes évidemment pour les optimiser, mais pas pour

Genève est un cas à part que nous allons devoir régler, mais en même temps, tout le reste de la Suisse romande semble uni pour refuser d'inventer de nouvelles mesures d'accompagnement.

les renforcer. Par exemple, en cas d'abus, il est clair que les amendes ne sont pas assez dissuasives. Aussi, nous avons déjà donné notre accord pour les augmenter de 5000 à 30000 francs, ce qu'ont d'ailleurs fait les Chambres, ce printemps. Même chose pour les systèmes de caution avant le début des travaux ou les badges sur les chantiers. Nous y sommes très favorables, car ces deux innovations interviennent dans le cadre des partenariats sectoriels entre patrons et syndicats, selon les branches et selon les cantons. Nous sommes aussi prêts à examiner l'introduction d'une adresse de notification en Suisse pour les prestataires de services étrangers. C'est cette voie pragmatique que doit emprunter la Suisse, pas celle d'un Etat plus fort, plus policier. Il faut laisser les différents secteurs se réguler entre eux, comme nous l'avons toujours fait, c'est une des très grandes forces du marché du travail suisse». Et les différences très importantes au niveau de la perception dans ce dossier entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, un problème? «Pas du tout, il n'existe que très peu de différence de perception entre les deux parties du pays. Il n'y a pas de Röstigraben sur ce dossier. Il y a un gros problème avec Genève qui souffre terriblement, mais pas avec le reste de la Suisse romande», avance Marco Taddei, responsable romand de l'UPS. «Genève est un cas à part que nous allons devoir régler, mais en même temps, tout le reste de la Suisse romande semble uni pour refuser d'inventer de nouvelles mesures d'accompagnement».



«On ne pourra pas lutter sans des mesures d'accompagnement plus efficaces. Le combat est trop inégal.»

MARCEL DELASOIE | Directeur de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture

«Nous sommes favorables à des mesures adaptées à notre situation. C'est la raison pour laquelle nous avons renforcé notre convention collective de travail (CCT) en introduisant le principe de la caution pour éviter, en cas de fraudes et d'amendes, de se trouver face à des entreprises qui sont déjà retournées dans leur pays et ignorent les injonctions des CPP. Nous préconisons des conditions-cadre qui soient les mêmes pour tout le monde pour éviter que la concurrence ne soit inégale. Le secteur de la construction, et en particulier nos métiers, sont les plus touchés car nous importons des entreprises étrangères servant des salaires très bas et c'est pourquoi nous devons être très attentifs au respect des CCT pour préserver nos métiers, nos entreprises et nos emplois.

Pour appliquer les mesures d'accompagnement existantes, il faut bien évidemment des contrôles sérieux et fiables, mais aussi, des sanctions dissuasives. La probable augmentation des sanctions maximales de 5000 francs à 30 000 francs et la possibilité de l'arrêt immédiat des travaux vont donc dans le bon sens.

La situation sur le marché du travail dans le secteur de la construction est très tendue, mais les sensibilités sont différentes dans d'autres milieux économiques suisses qui ne souhaitent pas intervenir et qui préconisent le moins de contraintes possible pour maintenir la compétitivité de l'économie suisse. Les salaires des entreprises étrangères sont très bas et, lors de travaux exécutés sur territoire suisse, nous devons veiller à ce qu'ils soient conformes à notre CCT pour que les conditions de concurrence soient équitables. Au niveau de l'administration, on a le sentiment que les fonctionnaires qui adjugent ignorent les contraintes mises en place par leurs collègues en matière de sécurité, de normes environnementales et de conditions de travail.





► «Si l'on veut sauver les bilatérales, il ne faut pas laisser faire les fraudeurs.»

STÉPHANIE RUEGSEGGER | Secrétaire permanente de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG)

A Genève, pas besoin de trop s'attarder sur la situation explosive du marché du travail. Pour Stéphanie Ruegger, secrétaire de l'Union des associations patronales

Il faut arrêter avec cette mentalité de Bisounours qui veut nous faire croire que tout va bien. Il faut avoir le courage d'affronter les problèmes.

genevoises, «on ne peut pas juste dire que tout va bien et attendre que le marché se régule tout seul. La situation à Genève, dans de nombreux secteurs économiques, dans la construction notamment, tout ne fonctionne pas bien.»

Il faut arrêter avec cette mentalité de Bisounours qui veut nous faire croire que tout va bien. Il faut avoir le courage d'affronter les problèmes, de les identifier et surtout d'y apporter des solutions concrètes et applicables rapidement. Il existe une vraie différence de perception entre Genève et la Suisse alémanique. Ici, nous avons l'habitude de négocier avec les syndicats, de discuter avec eux, même si parfois les contacts sont plutôt rudes, mais nous ne considérons pas les syndicats comme le diable. Soyons clairs, avec des sanctions maximales de 5000 francs en cas de fraude, le système n'était pas crédible, surtout qu'il est quasiment impossible de mettre la main sur les fraudeurs qui ont une fâcheuse tendance à disparaître dans la nature. A chaque fois que c'est possible, nous privilégions des deals entre partenaires sociaux pour éviter que le droit fédéral et des armées de fonctionnaires ne viennent mettre leur nez dans l'économie. Mais à un moment donné, il faut que les choses bougent pour mieux appliquer les mesures d'accompagnement, pour les renforcer. Si la sécurité juridique ne se renforce pas, j'ai peur que la Confédération décide de légiférer et ça, je crois que chez les patrons, personne ne le souhaite.

De plus, depuis le 9 février 2014 et la votation sur l'immigration de masse qui nous met dans une position très compliquée avec l'UE, nous devons tout mettre en place pour sauver les bilatérales. Cela implique notamment de renforcer les mesures d'accompagnement pour éviter qu'une majorité populaire, qui a peur pour son avenir, ne se fasse sur le dos de nos relations économiques européennes. J'ai parfois l'impression que, dans ce dossier, certains sont tentés de jouer à la roulette russe ou à la politique de la terre brûlée. C'est extrêmement inquiétant».



«Maintenir des salaires décents.»

JEAN-FRANÇOIS RIME | Président de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

«Une des raisons de toute cette agitation sur les mesures d'accompagnement provient de la pression très forte que subit le marché du travail genevois. Ce n'est pas fondamentalement nouveau, mais c'est vrai que nous devons tout faire en Suisse pour maintenir des salaires décents. Si cela doit passer par une forte augmentation des amendes pour les fraudeurs, j'y suis tout à fait favorable. Les amendes actuelles sont trop basses. Mais n'oublions pas que, dans l'ensemble, notre marché du travail fonctionne bien. Le taux de chômage est bas. Notre économie ne se porte pas si mal. Ne perdons pas de vue que ce sont certains de nos voisins européens qui sont en crise, pas nous. Il existe dans ce dossier pas mal de différences entre la Suisse romande, et surtout entre Genève, et le reste de

rapport du SECO pour octobre 2016, les fronts semblent se durcir face aux enjeux d'un renforcement des mesures d'accompagnement. Pourtant, il faudra bien réagir et mettre en place une amélioration du système de contrôle en particulier à Genève qui semble souffrir le plus, pour le moment. Il en va de la crédibilité d'un marché du travail sous forte tension. Et aussi, en filigrane, d'un sauvetage des bilatérales. Car, si d'aventure, une nouvelle votation devait avoir lieu sur ce sujet, il vaudrait mieux pour l'avenir économique de ce pays que les craintes manifestées par une majorité soient prises au sérieux. Sinon, qui peut dire quelle sera l'issue d'un vote si crucial. ■

En principe, ce qui fonctionne bien en Suisse, ce sont les discussions entre partenaires sociaux en direct, sans intervention de l'Etat.

la Suisse. En principe, ce qui fonctionne bien en Suisse, ce sont les discussions entre partenaires sociaux en direct, sans intervention de l'Etat. Je suis très réticent à une intervention plus forte de la Confédération, ça ne fonctionne pas comme ça en Suisse. Attendons de voir ce que nous prépare le SECO pour le mois d'octobre 2016 avant de réagir», conclut Jean-François Rime, président de l'USAM. En conclusion, certes toute provisoire, et en attendant le

De quoi parlons-nous ?

Quelles sont les revendications syndicales que les patrons refusent pour le moment:

- extension facilitée des conventions collectives de travail (CCT);
- arrêt du travail en cas d'abus ;
- accès facilité aux entreprises et aux chantiers;
- meilleure protection des représentants du personnel;
- obligation de négocier;
- respect des salaires suisses lors de marchés publics;
- renforcement des contrôles et sanctions plus sévères.



FAMILIAL ET CONVIVIAL



L'Hôtel Elite à Sion, c'est...

une salle à manger accueillante,
des chambres confortables,
un espace lounge,
un service impeccable
et bien plus encore!

Hôtel Elite
Av. du Midi 6
CH 1950 Sion

Tél +41(0)27 322 03 27
Fax +41(0)27 322 23 61

info@hotelelitesion.ch



Plus qu'un trois étoiles: L'hôtel ÉLITE à Sion

Par Xavier Saillet

L'Hôtel Elite, une bâisse qui date de 1958, a connu ses premiers grands aménagements en 1996. A cette époque, Laurette Melly gérait un établissement de 24 chambres avec salle de bain à l'étage. En 1999, François Rampone, fils de Laurette Melly, l'a rejoint dans la gestion de l'hôtel avant de

Un 3*, qui plus est refait à neuf, a tendance à être ciblé par un plus large public.

reprendre le bail en 2010. Depuis, l'hôtel a subi une métamorphose complète avec la transformation, en 2001, du deuxième étage comprenant les bureaux de l'Union commerciale valaisanne (UCOVA) en chambres d'hôtel et en 2010, l'ajout d'un étage supplémentaire avec une nouvelle transformation de la salle de conférence et d'un appartement privé en chambres d'hôtel. Enfin, il y a eu la rénovation du café-restaurant ainsi que la refonte complète de trois étages, soit 24 chambres, ce qui en fait la transformation la plus importante et la plus onéreuse. Durant toute la durée des travaux, l'hôtel n'a cessé de fonctionner. Le chantier entrepris pour en faire un établissement 3* de 35 chambres et 67 lits tout confort s'est terminé en 2015. Il faut préciser que toutes ces modifications ont été possibles grâce à l'excellente collaboration avec le directeur de l'UCOVA, Hubert Gattlen. Nous sommes allés à la rencontre de François Rampone, directeur de l'hôtel.



L'Union commerciale valaisanne (UCOVA) est propriétaire des murs de l'Hôtel Elite. Comment se passe la cohabitation ?

C'est une relation très saine. Nous avons vécu un véritable partenariat lors des travaux de rénovation où chacun a pu exprimer ses souhaits afin de trouver un terrain d'entente.

Comment définiriez-vous l'Hôtel Elite ?

En quelques mots, c'est un établissement complet qui propose des chambres tout confort, un restaurant avec une carte variée, une salle de conférence et un café avec un coin lounge pour y déguster tapas et crus au verre, le tout dans une ambiance familiale et fort conviviale. Après avoir repris le bail de ma maman, j'ai gardé le même état d'esprit en travaillant en famille, à qui je crois bien avoir transmis le virus.

Aujourd'hui, le nombre d'étoiles a-t-il toujours autant d'importance ?

J'en suis convaincu, car, par exemple, le système de réservation des sites internet spécialisés utilise des filtres lors du choix de l'établissement, comme le nombre d'étoiles, l'emplacement, l'équipement, etc. afin de faire un tri. Aujourd'hui, vous pouvez avoir deux étoiles et toutes les

qualités d'un 3*, mais ne pas faire partie de la sélection du client. Un 3*, qui plus est refait à neuf, a tendance à être ciblé par un plus large public.

Que faut-il faire pour obtenir trois étoiles ?

Un cahier des charges nous est transmis par «hotelleriesuisse», société suisse des hôteliers (SSH), afin de correspondre, notamment, aux exigences élevées qui comprennent un ameublement et une décoration harmonieusement assortis au niveau des formes et des couleurs. L'ensemble doit dégager une impression de confort douillet et raffiné, selon le catalogue des critères. Les dimensions des chambres, des salles d'eau et tout l'équipement qu'elles doivent contenir font partie des éléments à tenir compte pour obtenir une troisième étoile.

Suite aux adaptations effectuées, un audit est organisé afin de vérifier si le cahier des charges a bien été suivi.

Et peut-on «rater» l'audit ?

Il ne faut pas le considérer comme un examen, mais plutôt comme un accompagnement afin d'être au top pour répondre aux exigences de la clientèle.

Vous parlez de ce métier comme d'une passion ?

En effet, on ne gère pas un hôtel juste comme ça, c'est une passion à quoi il faut ajouter une formation adéquate.

Depuis 2011, nous formons des apprentis spécialiste à l'accueil (HGA), et pour ma part je suis impliqué dans le comité directeur de Hotel & Gastro formation. Pour conclure, je dois avouer que je suis plutôt fier de pouvoir dire que L'Hôtel Elite compte 15 employés avec qui nous entretenons une relation où droits et obligations font ménage commun. ■



Prévention des risques : des experts vous conseillent



- Est-il important pour vous de prévenir les risques et assurer par là-même la durabilité de votre entreprise ?
- Est-il important pour vous de vous faire conseiller par un ingénieur ou technicien expérimenté pour identifier, évaluer, maîtriser et contrôler les risques ?
- Est-il important pour vous de pouvoir faire confiance à un partenaire solide à même de proposer des mesures simples et réalisables pour maintenir, voire augmenter la réputation de votre entreprise ?

En plus d'un conseil en assurances et prévoyance fiable et professionnel, nous pouvons vous offrir le service de spécialistes pour l'analyse des risques de votre entreprise. Vous en retirerez notamment les avantages suivants :

- Vous réduisez les risques de dommages matériels, de prétentions en responsabilité civile, voire de lésions corporelles
- Vous limitez vos risques à un niveau financièrement supportable
- Vous assurez la pérennité de votre entreprise.

Appelez nous et vous participerez à notre tirage au sort pour remporter une analyse sprint des risques de votre entreprise par nos spécialistes d'une valeur de CHF 1'750.--

La Mobilière... différente et proche de vous :

- **Un conseil et un suivi personnalisés sur place**
Du premier entretien au règlement d'un sinistre en passant par la conclusion du contrat, nous sommes à vos côtés à Sierre, Sion et Martigny. Nous connaissons la région, ses habitants et leur mentalité. Car nous vivons nous-mêmes ici et faisons partie intégrante de l'économie locale. Neuf sinistres sur dix sont réglés sur place, rapidement et simplement, par les spécialistes de notre service des sinistres.
- **Une entreprise formatrice et un important donneur d'ordre à l'échelon local**
Notre agence générale forme des apprentis de la région et s'engage à leur offrir une formation axée sur la pratique. Nous soutenons l'économie valaisanne en confiant des mandats à des entreprises locales et assumons ainsi notre responsabilité sociale.
- **Participation au résultat, grâce à la coopérative**
Adossés à une coopérative, nous privilégions vos intérêts en tant que client et vous faisons profiter des fruits de notre travail. Vous bénéficiez ainsi régulièrement de ristournes du Fonds d'excédents de la Mobilière Société Coopérative.

Agence générale Sion

Yanis Aymon

Avenue du Midi 10 – 1951 Sion

T 027 329 25 25 – sion@mobilier.ch

mobilier.ch

la Mobilière

Boulangers-pâtissiers-confiseurs valaisans

Des nouvelles CROUSTILLANTES

Par Pierre-Yves Actis
Secrétaire AVABPC



Lors de sa 76^e assemblée générale à Monthey, l'Association valaisanne des artisans boulangers-pâtissiers-confiseurs a pris congé de 3 membres de son comité cantonal,

d'intense activité comme membre du comité, responsable de la formation, qui a également œuvré comme chef-expert. Alors que Brigitte Defago, à Morgins, et Albert Salamin, Grand-Maître de la Confrérie des Chevaliers du Bon Pain à Grimentz et Philipp Fuchs, boulanger à Zermatt, poursuivent leur activité au sein du comité cantonal. Amadeo Arnold, boulanger à Simplon Village, qui reprend la responsabilité de la formation, et Didier Michellod, boulanger à Sembrancher, ont été nouvellement élus au sein du comité. Quant à la présidence de l'association, elle a été confiée à Albert Michellod, boulanger-confiseur à Leytron et la vice-présidence à Philipp Fuchs.

L'association cantonale des artisans boulangers-pâtissiers-confiseurs compte à ce jour une centaine de membres.

soit Jean-Jacques Bitz après 18 ans de participation au comité, dont 7 en tant que président, Dominique Sallin, 11 ans après son élection comme membre du comité et représentant du Bas-Valais, et Nicolas Taillens, après 13 années

Le levain de la profession

Julia Pattaroni et Augustin Salamin ont été honorés pour avoir obtenu avec leur collègue argovien, Daniel Hachler, le titre de vice-champion d'Europe de la boulangerie artisanale à Nantes l'année passée. Ils étaient deuxièmes derrière les Pays-Bas et devançaient ainsi nos voisins français.

L'association cantonale des artisans boulangers-pâtissiers-confiseurs compte à ce jour une centaine de membres.

soit Jean-Jacques Bitz après 18 ans de participation au comité, dont 7 en tant que président, Dominique Sallin, 11 ans après son élection comme membre du comité et représentant du Bas-Valais, et Nicolas Taillens, après 13 années

La Confrérie des Chevaliers du Bon Pain

Le prochain chapitre de la Confrérie des Chevaliers du Bon Pain se tiendra le 28 mai 2016 sur la Place du Scex à Sion. Ce sera l'occasion d'introniser 2 nouveaux Chevaliers, de remettre de nouvelles médailles aux Chevaliers méritants et de nommer le nouveau Pain d'Or valaisan. ■

Le nouveau et l'ancien comité se sont réunis pour la photo. De gauche à droite : Pierre-Yves Actis, secrétaire, Dominique Sallin (sortant), Albert Salamin, Philipp Fuchs (vice-président), Albert Michellod (président), Didier Michellod (nouveau), Brigitte Defago, Amadeo Arnold (nouveau), Jean-Jacques Bitz (sortant), Nicolas Taillens (sortant).



Julia Pattaroni et Augustin Salamin, deux vice-champions d'Europe



PANISSIMO

Premières ASSISES

Par Xavier Saillet

La première assemblée générale de la tec-bat qui a été constituée le 13 novembre 2015 et qui représente pas moins de 10 métiers: sanitaire, chauffage, ferblanterie, couverture, climatisation, ventilation, bureau technique et qui est forte de près de 140 membres regroupant l'essentiel

tique des entreprises semi-étatiques soumissionnant à des prix bien inférieurs à la réalité du marché. Il a été complété dans ses propos par son vice-président Paul Bovier qui a donné quelques informations au sujet des négociations salariales et du renouvellement de la CCT, toujours en cours pour le moment. Nicolas Voide, président du Grand Conseil, a adressé un message politique à l'assistance.

L'apéritif a été servi sur le stand du Bureau des métiers et offert par la commune de Martigny. Son représentant, René Quiros, a adressé quelques mots durant le souper. La soirée s'est terminée par un succulent repas servi à la salle Bonne de Bourbon concocté par Gennaro La Corte et son équipe. Le rendez-vous pour la prochaine assemblée générale a d'ores et déjà été fixé au vendredi 10 mars 2017.

Nous avons rencontré Patrice Cordonier et Paul Bovier, respectivement président et vice-président de tec-bat.

Quel bilan tirez-vous de cette année riche en événements ?

Patrice Cordonier – La mise en place de notre nouvelle association tec-bat en novembre passé a généré passa-

blement de travail. Beaucoup d'énergie et de ressources ont été nécessaires pour obtenir un tel résultat. Par contre, cette nouvelle structure correspond mieux à la mixité de nos entreprises et permet notamment de centraliser l'information, tout en diminuant les charges administratives. Nous avons su nous entourer afin de trouver des solutions simples et efficaces.

Comment cela a-t-il été accueilli par les associations faîtières ?

P. C. – Une jeune association nécessite forcément quelques réglages, et si du côté d'Enveloppe des édifices Suisse le projet a été accueilli avec enthousiasme, il n'a pas été tout à fait de même avec Suissetec. Elle est plutôt soucieuse de la perte d'identité avec l'abandon du nom Suissetec VR. Je trouve qu'une véritable identité se gagne par des actions concrètes telles que la lutte contre une concurrence déloyale de la part d'entreprises paraétatiques, les lobbys politiques et surtout par le respect de l'économie locale propre à chaque canton. Mais je ne me fais pas de soucis quant à l'issue de ce problème.

On dit que l'union fait la force. Est-ce votre cas ?

P. C. – Aujourd'hui, avec 140 membres représentant les mêmes intérêts, il nous est plus facile d'affronter les réalités économiques, sans cesse fragilisées par une conjoncture devenant de plus en plus morose. Les régions de montagne sont lourdement touchées par la Lex Weber et les effets pervers de cette décision populaire ont commencé à se manifester. La LAT, également, impose dès à présent aux

Une véritable identité se gagne par des actions concrètes telles que la lutte contre une concurrence déloyale de la part d'entreprises paraétatiques, les lobbys politiques et surtout par le respect de l'économie locale propre à chaque canton.

de la technique et de l'enveloppe du bâtiment en Valais, s'est tenue le vendredi 11 mars 2016 dans le cadre du Salon des Métiers et Formation «Your Challenge» au CERM à Martigny.

La séance s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Devant un parterre de 120 personnes, le président Patrice Cordonier a présenté son rapport en soulignant notamment la probléma-

de la technique et de l'enveloppe du bâtiment en Valais, s'est tenue le vendredi 11 mars 2016 dans le cadre du Salon des Métiers et Formation «Your Challenge» au CERM à Martigny.

La séance s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Devant un parterre de 120 personnes, le président Patrice Cordonier a présenté son rapport en soulignant notamment la probléma-

Jean-Luc Blanc, David Bonvin, Marc Bovier et Frédéric Zufferey ont reçu un diplôme de membre d'honneur pour services rendus.





Patrice Cordonier



Paul Bovier

communes des réductions drastiques de surfaces à bâtir. Ajoutez à cela des marchés publics faussés par la venue d'entreprises paraétatiques soumissionnant avec des prix bien inférieurs à la réalité du marché.

Où en êtes-vous, avec les conventions collectives de travail ?

Paul Bovier – Nous avons rencontré nos partenaires sociaux à trois reprises pour les négociations salariales et le renouvellement de notre CCT qui arrive à échéance au 1^{er} juin 2016. Si les négociations étaient plus tendues, nous sommes tout de même parvenus à un accord.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

P. B. – Les syndicats semblent vouloir toujours plus, et ne sont pas assez conscients des difficultés réelles du marché de la construction pour 2016. Aujourd'hui, la CCT a été prolongée pour une année avec une augmentation des salaires réels de 15 centimes par heure, ou Fr. 26.80 pour les salariés au mois, et ce dès le 1^{er} mai 2016. Si non, aucun changement n'a été effectué, malgré la dizaine de propositions que nous avions faites. Les négociations reprendront prochainement afin de trouver un compromis pour 2017, mais je peux vous assurer que du côté patronal, nous nous efforçons toujours de trouver les meilleures solutions et arguments de défense pour ne pas désavantager nos entreprises.

Que se serait-il passé si vous n'aviez pas trouvé de terrain d'entente ?

P. B. – Nous devions bien trouver un accord bilatéral, car un vide conventionnel n'aurait aucun avantage, ni pour une partie ni pour l'autre. ■

LE PARTENAIRE PARFAIT. QUELLE QUE SOIT LA TÂCHE À ACCOMPLIR.



Le nouveau Transporter. Disponible dans la plus grande diversité de variantes et avec la consommation la plus faible de sa catégorie.

Le bon modèle pour chaque mission: le nouveau Transporter est doté de la toute nouvelle génération de moteurs particulièrement économique et atteint ainsi une consommation de seulement 5,5 l/100 km en moyenne. Sur demande, il offre en outre un concept d'entraînement unique en son genre composé de la boîte de vitesses à double embrayage DSG et de la transmission intégrale 4MOTION. Avec plus de 500 variantes, vous êtes sûr de trouver le véhicule qu'il vous faut. **Le nouveau Transporter.**

Le meilleur investissement à partir de CHF 21'600.–.

* Offre pour les professionnels. Prix hors TVA



**Véhicules
Utilitaires**

Garage Olympic Rte d'Aproz Sion SA

Rte d'Aproz 4, 1950 Sion

Tél. 027 323 75 12

www.garageolympic.ch

Garage Olympic - A. Antille Sierre SA
Avenue de France, 3960 Sierre
Tél. 027 452 36 99

Garage Pierre-à-Voir SA
Rte du Simplon 7, 1907 Saxon
Tél. 027 744 23 33

Garage Olympic - A. Antille Martigny SA
Rue du Levant 151, 1920 Martigny
Tél. 027 721 70 20

LOI d'application du 9 février pour les écoles internationales

Par Alexandre Moulin

Président UVEP



L'union valaisanne des écoles privées (UVEP) s'est réunie en assemblée générale, lundi 25 janvier 2016, à Sion. Le Valais compte

sanctionnés par l'application de l'initiative du 9 février 2014. Les écoles membres de l'UVEP se disent préoccupées quant à la mise en application de la votation du 9 février (initiative contre l'immigration de masse). En effet, les écoles ayant des étudiants étrangers (principalement les écoles hôtelières) se verront refuser des étudiants en raison des restrictions de quotas pour les demandes de visa d'étudiant (= visa D), délivrées par les représentations suisses à l'étranger (environ moins 10000 autorisations par an). Ces écoles sont connues et reconnues mondialement. Une application

stricte de la loi implique, pour ces écoles, non seulement un manque à gagner financier important, mettant en danger leur pérennité et l'économie régionale qui profite de l'implantation des écoles, mais surtout un tort pour l'image de la Suisse et plus particulièrement de son excellence en matière d'éducation.

Nous rappelons que ces étudiants sont des ambassadeurs de la Suisse et du Valais, sur les 5 continents. La réputation des écoles, gagnée après des décennies d'un travail sérieux et fidèle, pourrait rapidement être dégradée au profit de nouveaux marchés. ■

Nous rappelons que ces étudiants sont des ambassadeurs de la Suisse et du Valais, sur les 5 continents.

de prestigieuses écoles privées avec de nombreux étudiants étrangers qui suivent une formation qui seront

PUBLICITÉ

Pour votre entreprise

- Plans LPP, plans cadres (délai de résiliation au 30 juin)
- Perte de gain maladie collective: optimisation primes payées/sinistres indemnisés
- Conseils et offres toute branche d'assurance
- Analyse et gestion du portefeuille
- Soutien en cas de sinistre
- Plus de 25 compagnies à votre disposition

Trouvez
la solution!



abraxas · allianz suisse · assura · axa · bâloise · coface · cpro · css · dextra · europäische · generali group
groupe mutuel · helsana · helvetia · la mobilière · liechtenstein life · orion · pax · sanitas · swica · swisslife · tsm
vaudoise · zurich · diverses fondations collectives et associations professionnelles

AWECKEL - AV. DE LA GARE 30 - 1950 SION - 027 323 74 50 - INGE@AWECKEL.CH



Tapis ROUGE pour la coiffure

Par Philomène Zufferey

Présidente de Coiffure Suisse section VS

Le 7 mars 2016, dans le cadre du Salon des Métiers et Formations «Your Challenge», la section Valais romand de Coiffure Suisse organisait un show gala, avec la collaboration de l'Ecole de Couture du Valais, où les spectateurs ont pu voir défiler des stars et des starlettes sur le tapis

de brosses, peignes, fers à lisser et à friser, dentelles, taffetas, etc. qui s'est joué en live sur la scène du CERM de Martigny, montée pour l'occasion.

Hair challenge

Pour la séquence Hair challenge, les apprentis(-es) coiffeurs(-ses) ont collaboré avec les 19 créatrices de vêtements de 3^e année pour les tenues de gala. Avec leurs créations haute couture dignes du tapis rouge de Cannes, les créatrices de vêtements ont sublimé les coiffures. Pour le concours, les apprentis(-es) ont été notés selon différents critères dont:

- l'harmonie,
- la coiffure,
- l'habillement,
- la création,
- le maquillage.

Avec leurs créations haute couture dignes du tapis rouge de Cannes, les créatrices de vêtements ont sublimé les coiffures.

rouge. Les apprentis(-es) coiffeurs(-ses) et les créateurs(-trices) de vêtements ont réalisé des travaux de qualité et fait preuve de beaucoup d'imagination. La relève professionnelle est assurée. Le show s'est déroulé en deux parties, soit l'«Hair challenge» (concours) et l'«Hair fashion» (démonstration) où une cinquantaine d'apprentis(-es) de 2^e et 3^e année en coiffure – CFC et AFP confondus – ont montré tout leur savoir-faire. Chignons, boucles, tresses, et j'en passe, pour un festival

Après le show, le prêt-à-toucher a donné l'occasion aux spectateurs d'observer les créations de coiffures et les tenues de gala de plus près. Les apprentis(-es) et leurs formateurs(-trices) se tenaient à disposition pour répondre à toutes les questions sur les métiers, la formation et les créations présentées. Ces derniers ont eu un énorme plaisir à travailler sur scène. Aujourd'hui, ce spectacle glamour faisant la démonstration de deux métiers créatifs que sont la coiffure et la couture est devenu un moment incontournable du Salon des Métiers et Formations «Your Challenge». ■

coiffureSUISSE

Les gagnants ayant reçu un oscar:

| | COIFFURE | CRÉATRICE DE VÊTEMENT |
|---|--------------------------|-----------------------|
| 1 | Mathieu Torrent | Nadja Seelbach |
| 2 | Sophie Alimovic | Aurélie Revaz |
| 3 | Ana Sofia Pires Ferreira | Mégane Noppen |



à votre service pour vous faciliter la vie aux prix les plus bas

- préparation de commandes importantes en alimentation et boissons
- reprise des invendus dans leur emballage d'origine, sur demande
- chaque semaine plus de 1'000 promotions

Sion-Les Ronquoz
vos contacts privilégiés :

Paul-André Anthamatten ou Oubina Diaz

📞 027 327 2850

ALIGRO
partenaire des entreprises et sociétés locales

toutes nos promotions sur www.aligro.ch



Concours du Poivrier d'Argent

Une **PREMIÈRE** en Valais

UVAM Tribune

C'est dans le cadre du Salon des Métiers et Formations «Your Challenge» à Martigny, et pour la première fois organisé en Valais, que le titre de meilleur apprenti cuisinier de Suisse romande et du Tessin a été décerné. Les six participants avaient quatre heures pour réaliser un duo de viande à base d'un cœur de filet de bœuf «Fleur d'Hérens» et de trois joues de bœuf pour six personnes, avec sauce, féculent et deux légumes, ainsi qu'un entremets glacé.

Depuis le début, en accord avec le partenaire principal et parrain de la manifestation qu'est Aligro depuis le début, le comité d'organisation a pris la décision de promouvoir, dans le cadre de cette finale 2016, les produits labellisés de l'agriculture valaisanne.

Les produits de la maison Morand ont été mis en évidence dans le dessert imposé qui était un dessert glacé à base de poire William et de Williamine.

A ce petit jeu, c'est la Fribourgeoise Camille Nicole qui l'a emporté devant le Vaudois Jérémie Rochat et le Neuchâtelois Théo Moulun. Les trois autres concurrents, dont le Valaisan Anja Duverger, ont terminé ex aequo à la 4^e place.

Loris Lathion, chef du Restaurant Mont-Rouge à Haute-Nendaz et président du jury du Poivrier d'Argent, a été plutôt élogieux sur les participants du Poivrier d'Argent: «Ce fut un concours de qualité qui a réuni six apprentis cuisiniers d'un très bon niveau. Avec des jeunes de ce calibre, la relève gastronomique de Suisse romande et du Tessin est assurée!»

A qui s'adresse le concours ?

Le concours s'adresse à des jeunes filles et des jeunes garçons de la Suisse romande et du Tessin, âgés au maximum de 25 ans révolus, en cours d'apprentissage de cuisinier et qui ont été sélectionnés dans leur canton respectif.

Les finalistes 2016

CAMILLE NICOLE (1^{er})

Restaurant de l'Hôtel de Ville

Fribourg

JEREMY ROCHAT (2^{er})

Hôtel Glanis

Gland

THEO MOULUN (3^{er})

Restaurant d'entreprise Valfleurier

Buttes

ANJA DUVERGER (4^{er} ex aequo)

Atelier Gourmand

Café-Restaurant du Nord

Champéry

SARA MAINO (4^{er} ex aequo)

Hôtel Giardino Lago à Minusio

Locarno

MALIKA ZANARONE (4^{er} ex aequo)

Restaurant Clair d'Arve

Fondation Clair Bois

Genève



Le jury au moment de délibérer

Carlos Tacchini, président du comité d'organisation et maître enseignant, s'est prêté au jeu de l'interview.

Comment avez-vous attiré le concours du Poivrier d'Argent en terres valaisannes ?

Le Valais a accepté d'organiser la finale 2016 avec enthousiasme, tout d'abord parce qu'il avait la chance de pouvoir évoluer dans la structure mise en place par la délégation suisse de l'Académie culinaire de France qui devait organiser, le lendemain, son concours «Le Grand Prix Joseph Favre» et surtout parce que c'est une magnifique opportunité de mettre en avant la profession de cuisinier.



Camille Nicole





Tout ne s'est pas déroulé comme prévu ?

Le décès subit de Benoît Violier a contraint l'organisation à adapter quelque peu la configuration du concours. Nous tenons à souligner le soutien inconditionnel que nous a apporté le FVS Group en mettant tout en œuvre pour mettre à disposition une infrastructure conforme aux exigences de ce type de manifestation.

Qui sont les organisateurs ?

L'Amicale des cuisiniers du Valais romand assisté par l'Ecole professionnelle commerciale et artisanale de Sion (EPCA), dans l'organisation de ce concours. Mais je tiens également à souligner l'importance de nos partenaires dans l'organisation de cet évènement que sont Aligro et Philippe Varone Vins SA à Sion ainsi que la Distillerie Louis Morand SA à Martigny.

Quelle place ont les produits dans ce type de concours ?

Depuis le début, en accord avec le partenaire principal et parrain de la manifestation qu'est Aligro, le comité d'organisation a pris la décision de promouvoir, dans le cadre de cette finale 2016, les produits labellisés de l'agriculture valaisanne que sont le fromage à raclette AOP du Valais, la viande séchée IGP (depuis peu le jambon cru et le lard séché du Valais), le pain de seigle du Valais AOP, l'abricotine du Valais AOP et la Fleur d'Hérens.



Un dernier mot ?

Je tiens à souligner l'excellente collaboration entre tous les partenaires de cette manifestation, à commencer par le Service de la formation professionnelle, l'EPCA de Sion, les partenaires et sponsors, le FVS Group, le jury, les coaches, le comité romand du Poivrier d'Argent et plus particulièrement les collègues du comité d'organisation qui ont tout mis en œuvre pour que cette manifestation soit une réussite. Nous souhaitons que tous les finalistes en retirent un très grand moment d'émotion et qu'ils en gardent le meilleur des souvenirs. ■



Anja Duverger
en plein travail

Intitulé du plat de la gagnante

Cœur de filet de bœuf d'Hérens, jus corsé à l'humagne rouge, polenta Bramata aux saveurs d'arabica, jardin de légumes du moment sur pulpe de topinambour, émulsion de viande séchée du Valais et lard de montagne, croustillant de seigle.



Un **VALAISAN** aux EuroSkills de Göteborg !

Par Nadine Schnyder

SwissSkills Romandie

Les EuroSkills 2016 se dérouleront du 30 novembre au 4 décembre 2016 à Göteborg en Suède. Les EuroSkills représentent la plus grande compétition d'Europe pour les jeunes professionnels jusqu'à 25 ans. La délégation suisse comprendra dix compétiteurs, dont un Valaisan. Nos candidats se mesureront à quelque 500 concurrents issus de 30 pays européens. Parmi les métiers en compétition, les Suisses concourront par exemple dans les catégories de peintre, carreleur, installateur-élec-

tricien, ou encore esthéticienne ou créatrice de vêtements. A quelques mois du grand évènement, nous avons rencontré Bruno Pravato, candidat maçon, qui s'est prêté au jeu de l'interview.

Comment avez-vous décidé de participer aux SwissSkills ?

Un enseignant de l'école professionnelle a proposé aux meilleurs apprentis de participer aux sélections pour le championnat suisse. Cela m'a tout de suite intéressé, car la compétition me motive d'une manière générale. Après différentes étapes de sélection, dont une 1^{re} place au championnat romand à Fribourg, j'ai pu participer au championnat suisse à Berne. Mes efforts ont été récompensés par une 2^e place.

Avez-vous été surpris par ce résultat ?

Je l'avais espéré, mais après mon accident, je n'avais plus osé y croire. En effet, j'ai subi un grave accident au mois de juin, à quelques semaines à peine des demi-finales et finales qui avaient lieu de mi-août à septembre. Après avoir frôlé le pire, je suis allé en rééducation à la Suva. Par chance, ma convalescence s'est bien passée et les médecins ont été d'accord que je participe aux concours... avec une attelle à la jambe. Malgré mon handicap, j'ai finalement terminé à la 2^e place du concours suisse. Cette épreuve de la vie m'a finalement donné encore une moti-





Et la suite de la préparation pour Göteborg ?

Dès la mi-août, je vais m'entraîner 3 jours toutes les 2 semaines, ce qui équivaut à environ 6 sessions d'entraînement. Je vais surtout réaliser des ouvrages des années précédentes et optimiser le facteur temps.

Quels sont, d'après vous, vos points forts par rapport aux autres concurrents ?

Au niveau des difficultés techniques, tous les candidats seront logés à la même enseigne. Mes avantages seront certainement la passion que j'ai pour ce métier et l'envie de bien faire. La préparation physique et mentale jouera aussi un rôle important. Je tiens pour cela à remercier mes entreprises formatrices et mon coach pour leur soutien.

Quel objectif pour Göteborg 2016 ?

Ramener la médaille d'or !

Voilà un objectif bien établi pour ce jeune talent valaisan ! Nous lui souhaitons une très bonne suite de préparation et suivront attentivement ses résultats à Göteborg en décembre. ■

vation supplémentaire. Je me suis également battu pour cela, car je savais qu'il s'agissait d'une chance unique de participer au vu de la limite d'âge pour ces compétitions internationales (ndlr 22 ans pour les WorldSkills et 25 ans pour les EuroSkills).

Mes avantages seront certainement la passion que j'ai pour ce métier et l'envie de bien faire. La préparation physique et mentale jouera aussi un rôle important. Je tiens pour cela à remercier mes entreprises formatrices et mon coach pour leur soutien.

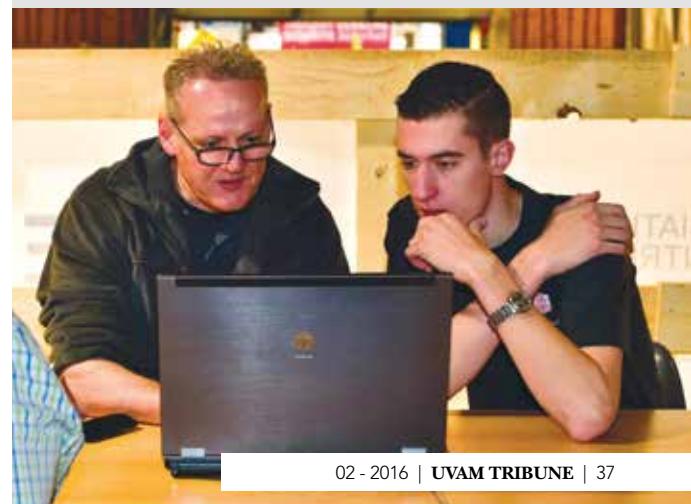
Avec votre 2^e place, vous avez été sélectionné pour les EuroSkills de Göteborg. Comment se passe votre préparation ?

En mars, le Salon des Métiers et Formations «Your Challenge» de Martigny a accueilli la dernière étape qualificative pour le championnat suisse de maçon. En marge de ce concours, j'ai pu m'entraîner.

Mon coach m'a fait passer l'épreuve imposée aux EuroSkills de Lille 2014. Malgré quelques difficultés techniques que je n'avais encore jamais vues, cela s'est plutôt bien passé. L'objectif était de réaliser la pièce avec précision, mais pour l'instant sans pression de temps. Après plus d'une année sans entraînement, je suis satisfait de cette première remise en situation.

Carte d'identité

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom | Pravato |
| Prénom | Bruno |
| Domicile | Fully |
| Âge | 24 ans |
| Métier | Maçon |
| Entreprises formatrices | Etrasa SA / Sarrasin SA Martigny |
| Palmarès | Vice-champion suisse 2014 |
| Sa devise | «Là où se trouve une volonté, il existe un chemin.» Winston Churchill |



Une «Loyalty Company» **PIONNIÈRE** dans le support aux organisations



UVAM Tribune

Employant 12 collaborateurs à Sion et 66 en Suisse, Loyco a développé un modèle d'affaires unique permettant aux organisations de sous-traiter leurs fonctions RH, finances et assurances auprès

Christophe Barman, que signifie «Loyco» ?

Loyalty Company! Nous défendons une vision loyale et moderne de l'organisation, proche de l'humain et fidèle aux trois dimensions du développement durable: sociale, environnementale et financièrement pérenne. Dans le cadre de nos activités – l'externalisation des fonctions de support (assurances, gestion des risques, ressources humaines, comptabilité, fiscalité et désormais marketing) – nous avons l'ambition de soulager réellement nos clients en incarnant un partenaire fiable, performant, éthique et sympathique. Ils peuvent ainsi se concentrer sur leurs activités phares, tout en réalisant un gain économique et qualitatif sur des tâches souvent techniques et loin de leurs enjeux stratégiques. Peut-on envisager partenaire plus loyal ?

Toutes les organisations ont besoin de s'appuyer sur des spécialistes tels que nous pour soulager ou renforcer leurs fonctions de support.

d'un même partenaire. CEO depuis la création de la société en 2013, Christophe Barman attribue son fort développement aux valeurs défendues ainsi qu'à une équipe extrêmement soudée et engagée.

Vous évoquez souvent vos valeurs. En quoi Loyco est-il différent sur ce terrain ?

Nous avons conçu notre aventure entrepreneuriale en pensant d'abord au bien de nos parties prenantes; nos clients bien sûr, mais également nos partenaires, la société qui nous entoure et, surtout, nos collaborateurs que nous appelons les «loycomates». A ce titre, deux des valeurs qui me tiennent particulièrement à cœur sont le plaisir et l'intelligence collective. La première, que nous assumons pleinement, signifie notamment que nous pesons l'impact «plaisir» de chacune de nos décisions, organisons beaucoup d'évènements sociaux et renonçons à tous les dogmes d'entreprise qui ont une fâcheuse tendance à pourrir la vie des collaborateurs. L'intelligence collective, elle, se vit surtout au

| | |
|--|--|
| Fondation: | 1 ^{er} juillet 2013 |
| Succursales: | Sion, Genève, Lausanne et Zurich |
| Nombre de loycomates: | 66 |
| Chiffre d'affaires: | 8.5 millions de francs (budget 2016) |
| Capital: | 2.25 millions de francs (73% détenu par les loycomates) |
| Nombre de clients: | 490 |
| Nombre de collaborateurs de clients gérées: | 22 000 |
| Volume de primes d'assurance gérés: | 142 millions de francs |
| Litres de bière artisanale bue par an: | environ 200 litres |

travers de notre mode de gestion, très participatif et basé sur la confiance. Nous croyons à la puissance de la responsabilité individuelle lorsqu'elle est mise au service du groupe.

Qu'est-ce que vous entendez par «renoncer aux dogmes d'entreprise»?

Je crois fortement que le fait de laisser son «soi» dehors lorsque l'on franchit la porte de l'entreprise est cause de déplaisir et nuit à l'expression du talent des collaborateurs.

Chez Loyco, pas d'horaires ni de dress code; le tutoiement à tous les niveaux est de mise, le temps partiel encouragé et tous les loycomates peuvent travailler depuis chez eux. Nous cultivons la diversité, chacun peut influencer l'organisation et s'exprimer comme il le souhaite. Ce type d'organisation souvent appelée «libérée» favorise l'engagement, la créativité et donc la performance.

Que répondez-vous aux sceptiques qui opposent le manque de contrôle à la qualité, et le manque de hiérarchie à l'efficience?

Qu'ils viennent faire un tour chez nous! Nous disposons de collaborateurs extrêmement performants dans des domaines aussi techniques que les assurances, la fiscalité ou les salaires. Nos plateformes informatiques développées selon des méthodologies dites «agiles» permettent à nos

clients de voir en direct les activités qu'ils nous ont sous-traitées, poser des absences ou consulter des fiches de salaires. Cette notion de temps réel est très exigeante pour nous et ne pardonne pas l'erreur.

De plus, notre développement est l'un des plus importants de ces dernières années pour un prestataire de services en Suisse romande. Nous comptons près de 500 clients, bientôt 70 collaborateurs, 4 succursales à Sion, Genève, Lausanne et Zurich pour un chiffre d'affaires estimé à 8.5 millions en 2016; et ceci en moins de 3 ans d'existence. Ces résultats sont bien au-delà de nos espérances et nous comptons continuer notre développement en privilégiant le plaisir de nos loycomates.

L'avenir justement, comment le voyez-vous?

Même si je suis conscient que rien n'est facile et que nous aurons des challenges à relever, je suis très optimiste pour la suite. Toutes les organisations ont besoin de s'appuyer sur des spécialistes tels que nous pour soulager ou renforcer leurs fonctions de support. Notre modèle centré sur l'humain et s'appuyant sur des solutions technologiques de pointe devra nous permettre de proposer un rapport qualité/prix inédit et une expérience utilisateur agréable et unique. Au niveau de notre organisation, nous voulons aller vers encore plus d'enga-



Christophe Barman, CEO de Loyco

gements pour l'humain et l'environnement. L'une des prochaines étapes importantes sera la mise en place d'une réelle holocratie – entendez une absence totale de hiérarchie. Je me réjouis de pouvoir mener ce nouveau projet avec cette équipe extraordinaire. Quelle chance j'ai! ■



Les loycomates valaisans fêtent l'anniversaire de la succursale.

FRONTALIERS !

Où faut-il les affilier ?

Par Laure de Courten

Juriste au Bureau des Métiers



Nombreux sont les employeurs qui emploient des frontaliers. Si les entreprises genevoises sont confrontées depuis plusieurs mois déjà à la problématique de l'affiliation de ces derniers, les entreprises d'autres cantons, moins concernés par l'emploi de frontaliers, commencent à recevoir des courriers de Paris pour le moins surprenants. Ces patrons n'en savaient rien, mais ils sont tombés dans le collimateur des CPAM, le pendant français d'une caisse de compensation AVS suisse, depuis l'application stricte par la France des règlements européens CE 883/2004 et CE 987/2009.

Ce changement de régime n'a fait l'objet d'aucune communication. Par conséquent, personne en Suisse n'en a anticipé les effets ni chiffré l'impact financier.

De quoi s'agit-il ?

Ces accords concernent les travailleurs, ressortissants de l'UE/AELE ou Suisses et domiciliés au sein de l'UE/AELE, qui exercent simultanément plusieurs activités lucratives sur le territoire de l'UE/AELE et en Suisse ou qui touchent des indemnités de l'assurance chômage dans leur pays de résidence, tout en exerçant une activité en Suisse. Ces prescriptions existent en réalité depuis 2002 déjà, mais elles ont fait l'objet de plusieurs modifications, dont une mouture plus stricte en 2012. Personne ou presque n'avait remarqué l'entrée en vigueur au printemps 2012 des règlements européens et aucun pays de l'UE n'avait semble-t-il les moyens de connaître les employeurs suisses visés par ces règlements jusqu'à présent. Mais le système d'assurance maladie a récemment changé en France, donnant à la République une base de données inestimable sur les entreprises de la Confédération qui emploient des frontaliers. En 2015, l'URSAFF, l'organisme français chargé du recouvrement des cotisations sociales basé à Strasbourg, a donc pu identifier 2700 employeurs suisses qui devraient s'affilier chez elle, selon le barème hexagonal, lequel est trois, voire quatre fois supérieur au tarif de prélèvement

suisse. Les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) de plusieurs départements français voisins de notre pays ont notifié à ces employeurs des décisions d'affiliation d'office avec effet rétroactif, au motif que ces entreprises emploieraient des travailleurs frontaliers exclusivement assujettis aux charges sociales françaises. Il s'agit d'une première vague de dossiers enregistrés et l'on peut déjà observer une multiplication inquiétante de courrier, tous secteurs d'activité confondus.

Dans quel cas un travailleur frontalier doit-il être déclaré en France ?

Tout employé frontalier exerçant deux emplois, l'un en Suisse l'autre en France, voit l'entier de son salaire soumis exclusivement aux charges sociales françaises, s'il est avéré que l'activité exercée en France représente une activité dite «substantielle», même sous forme de télétravail. Par activité «substantielle», il faut comprendre toute activité correspondant à 25% du temps de travail et/ou du salaire de l'employé. Le règlement prévoit en effet que l'on doive tenir compte de l'un et/ou l'autre. L'évaluation de l'activité substantielle se faisant au cas par cas, on tiendra également compte de la situation professionnelle présumée pour les douze mois à venir ou passés, ceux-ci constituant un indicateur fiable du comportement futur de l'employé. Sera également soumis aux charges sociales françaises, le salaire suisse d'un employé frontalier exerçant une activité en Suisse, à temps complet ou à temps partiel, et qui perçoit en France ne serait-ce qu'un centime d'euro à titre de prestations chômage complémentaires ou d'indemnités de retour à l'emploi versé par l'Office de l'emploi français (Pôle Emploi).

Quelles sont les conséquences ?

A ce jour, l'employeur suisse est donc obligé de s'affilier à la CPAM et de payer les charges sociales françaises de l'employé frontalier qu'il a engagé ou souhaite engager, si les conditions à son assujettissement sont remplies. En cas de refus, l'employeur suisse sera affilié unilatéralement par la CPAM avec effet rétroactif au jour du début du contrat de travail conclu entre l'employeur suisse et l'employé frontalier. Il se verra alors notifier un bordereau de taxation d'office des charges sociales françaises dues depuis le début des rapports de travail, rétroactivement jusqu'au 1^{er} avril 2012.



Pour l'employeur suisse devant appliquer les nouvelles règles, le travail est sensiblement plus compliqué. Il doit se familiariser et traiter avec un système de sécurité social étranger qu'il ne connaît pas et qui, dans le cas de la France, est jugé lent et beaucoup plus compliqué que le système suisse. Mais pour les cas de frontaliers déjà engagés au sein de l'entreprise, il y a plus grave. Selon Nathalie Subilia, spécialiste du droit du travail auprès de l'étude genevoise OHER & Associés, soumettre le salaire convenu dans un contrat de travail aux charges sociales françaises avec effet rétroactif constituerait une modification du contrat de travail violant les règles du droit suisse du travail. L'employeur suisse devra donc supporter seul l'entier des charges sociales françaises, part patronale et part employée. Se pose également la question du calcul de l'impôt à la source. Ce dernier pourrait effectivement changer dans la mesure où il est basé sur le salaire brut et tient compte d'un certain niveau de charges sociales.

Les agences de placement sont particulièrement touchées par cette application stricte des règlements européens. En effet, même si la main-d'œuvre locale est privilégiée, elle s'avère parfois insuffisante pour pourvoir, notamment à Genève, aux demandes spécifiques des entreprises en termes de quantité et de qualité. Une entreprise de placement fixe et temporaire s'est d'ailleurs vu réclamer 70000 euros d'arriérés de paiement. Il va sans dire que certaines entreprises risquent de ne pas disposer de ressources suffisantes pour honorer leurs dettes.

Comment se mettre en règle ?

Un employeur potentiellement concerné doit demander à tous ses employés frontaliers ainsi qu'à tous les frontaliers qu'il engage s'ils ont une autre activité salariée dans un pays de l'Union européenne ou s'ils touchent des prestations sociales. Dans la négative, il est conseillé de leur faire signer un document dans lequel ils s'engagent à informer l'employeur au cas où ils prendraient une activité salariée

dans un pays de l'UE ou s'ils commencent à toucher des prestations sociales. S'il s'avère qu'un employé semble devoir être affilié en France, ce dernier doit demander à la CPAM en France de déterminer dans quel pays ses cotisations sociales doivent être versées. Si celle-ci estime que c'est en France, elle adressera à l'employeur suisse une demande de s'immatriculer auprès du Centre national des firmes étrangères de l'URSSAF à Strasbourg.

Conclusion

Ce changement de régime n'a fait l'objet d'aucune communication. Par conséquent, personne en Suisse n'en a anticipé les effets ni chiffré l'impact financier. Beaucoup de frontaliers risquent de perdre leur emploi et, l'employeur suisse ne voulant prendre aucun risque, une discrimination à l'embauche sera très certainement observée. Par ailleurs, des problèmes de coordination importants n'ont pour l'heure pas trouvé de solution. Qu'en est-il du congé maternité d'une employée affiliée en France par un employeur suisse ? Afin de répondre à ces incertitudes, et convaincus de l'urgence de cette situation qui pénalise les entreprises suisses et a des conséquences néfastes sur la situation des travailleurs frontaliers français, une motion suisse ainsi qu'une proposition de résolution française ont été déposées simultanément par le conseiller national Philippe Nantermod et le sénateur français Cyril Pellevat, le 27 avril 2016. Ces textes demandent à nos gouvernements respectifs d'entamer des négociations en vue d'adopter un accord bilatéral organisant la coordination du régime des assurances sociales des travailleurs frontaliers. Ce nouvel accord devra prévoir que l'affiliation des frontaliers se fera auprès des assurances sociales du siège de l'employeur, tout en prévoyant la restitution des montants prélevés aux assurances de l'autre Etat et une prise en charge par celui-ci des éventuelles prestations. Aux Etats, maintenant, de trouver une solution conventionnelle au désordre actuel, afin d'éviter des mesures bureaucratiques inutiles et garantir une sécurité du droit qui fait défaut. ■

LA COMPTABILITÉ

Simple obligation légale

Par Christelle Chevalley Emery et Loïc Bruttin
Experts diplômés en finance et controlling (Fiduciaire FIVA SA)



Globalisation des marchés, montée en puissance d'internet, arrivée de nouveaux concurrents étrangers, suppression du taux plancher, entrée en vigueur de la Lex Weber ou encore de la LAT. La grande majorité des PME suisses naviguent aujourd'hui en eau trouble.

Une bonne partie des réponses à ces questions peut bien souvent se trouver dans les livres comptables des sociétés.

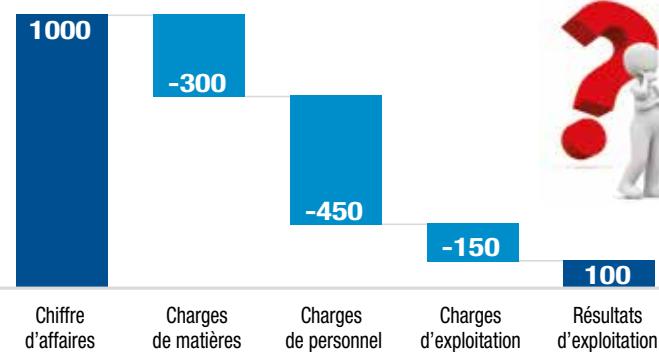
Elles doivent, au quotidien, composer avec ces facteurs ayant comme conséquence directe une pression de plus en plus marquée sur leurs marges. Les belles années, où le simple fait d'avoir la bonne idée ou la fibre entrepreneuriale suffisait à développer une affaire florissante, font désormais partie du passé. En plus de bénéficier de compétences métier, les entrepreneurs doivent désormais être également de bons gestionnaires. Mais bénéficient-ils

réellement d'outils leur permettant de définir le cap vers lequel ils veulent amener leur navire? Comment s'assurer, en pleine traversée, que le bateau ne dévie pas de sa trajectoire initiale? Et surtout, comment rectifier le cap si l'horizon commence à s'assombrir?

Une bonne partie des réponses à ces questions peut bien souvent se trouver dans les livres comptables des sociétés. Hélas, à l'heure actuelle, **la comptabilité est plus perçue par les chefs d'entreprise comme une obligation administrative destinée à remplir sa déclaration d'impôts ou son décompte TVA qu'un réel outil de gestion**. A contrario, les grands groupes eux l'ont compris et utilisent d'ores et déjà les informations financières dans le pilotage de leurs activités (controlling). Pourquoi donc ne pas se calquer sur ces modèles de gestion (toutes proportions gardées)? Prenons, pour illustrer nos propos, l'exemple concret d'un de nos clients, une petite PME industrielle active dans le secteur de la mécanique.

La comptabilité: Simple obligation légale ?

Exemple concret d'une petite PME industrielle active dans le secteur de la mécanique



Actuellement, l'entreprise ne réalise que des comptes destinés à satisfaire les diverses obligations légales. Le propriétaire de l'entreprise n'a donc pas réellement d'indications sur la marche de ses affaires. En effet, ses comptes permettent, en l'état, uniquement d'affirmer que son résultat global représente 10 % du chiffre d'affaires sans pouvoir apporter plus de précisions. L'entrepreneur utilise donc, comme seul baromètre, l'évolution de ses liquidités.

Lors de la revue des comptes avec le client, la fiduciaire n'est donc pas en mesure d'apporter à l'entrepreneur les réponses aux questions posées:

- Quel produit dégage le plus de chiffre d'affaires?
- Quel est le résultat dégagé par machine de production?

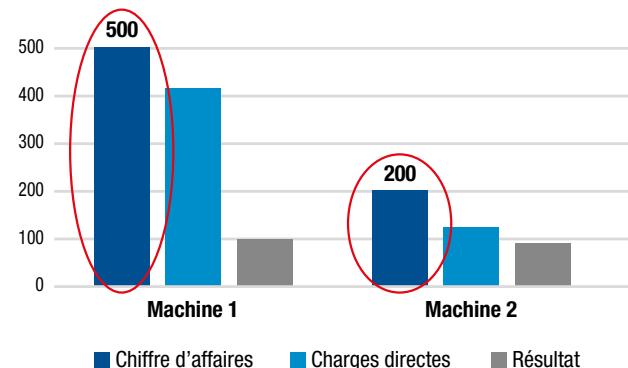
ou réel outil de gestion ?

Ou réel outil de gestion ?

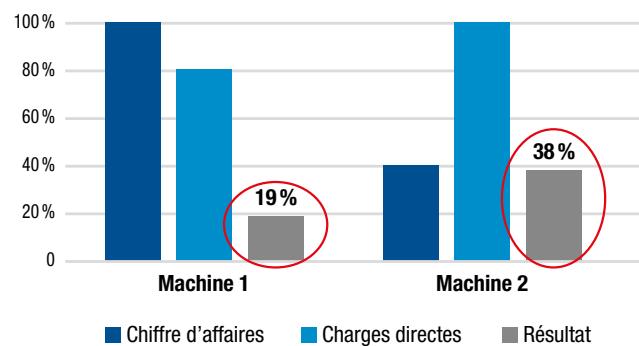
En collaboration avec le client, il est donc décidé de franchir le pas pour faire de sa comptabilité un réel outil de gestion. Le but n'est pas d'ajouter des contraintes administratives supplémentaires, mais simplement de mettre en place quelques règles basiques afin de mieux structurer sa comptabilité (ventilation des charges, répartition des revenus, etc.).

Pour commencer, nous nous sommes concentrés sur la rentabilité des machines de production et nous nous sommes très vite aperçus que malgré le fait que certaines machines fabriquent le même produit, il peut en résulter de forts écarts. Les graphiques sur la droite reflètent très bien cette situation. En effet, on s'aperçoit, sur la base du 1^{er} graphique, que la machine 1 a une productivité nettement supérieure à la seconde. Cependant, en y regardant de plus près et notamment sous l'angle de la rentabilité (graphique 2), on se rend compte que la machine 2 dégage, elle, une marge 2x supérieure à sa «concurrente». Cette machine, que notre client considérait comme moins «efficiente», a par la suite été utilisée de manière plus intensive et une amélioration de la marge s'en est ressentie dans les comptes de l'exercice suivant.

Graphique 1 (en milliers de francs)



Graphique 2 (en %)



Conclusion

En résumé, nous nous apercevons que le simple fait de structurer la comptabilité peut permettre au chef d'entreprise, en collaboration avec sa fiduciaire, de **comprendre comment se décompose son résultat d'exploitation** et de mettre le doigt sur de potentiels dysfonctionnements. Pourquoi est-ce que la machine 1 a des charges directes aussi élevées? Puis-je augmenter la capacité de production de la machine 2?

En conclusion, l'utilisation de la comptabilité non plus comme simple «corvée» mais comme réel outil de ges-

tion permettra à l'entreprise de mettre en lumière les points forts / points faibles de ses différentes activités. Elle offrira également la possibilité de benchmarker ses secteurs/machines entre eux puis en finalité de mettre en place des mesures permettant l'amélioration de ses processus actuels. ■

Pro-Economy.vs



"NOS VALEURS : COMPETENCES, DISPONIBILITE, DYNAMISME"

Christian Florey

Expert fiscal diplômé

Expert diplômé en finance et controlling, Licence HEC Lausanne

UNE APPROCHE DIFFÉRENTE

Fiduciaire FIDAG SA, fondée en 1959, est un acteur majeur en Suisse romande avec ses sept bureaux et ses 80 collaborateurs. Active dans tous les domaines de la fiduciaire, elle offre un service global de haute qualité avec des honoraires attractifs.

NOTRE PHILOSOPHIE

- > Une organisation simple et efficace
- > Des services personnalisés et de qualité
- > Du personnel hautement qualifié



COMPTABILITÉ

AUDIT

FISCALITÉ

CONSEIL EN
ENTREPRISE

ADMINISTRATION
DE SOCIÉTÉS

www.fidag-sa.ch

MARTIGNY

martigny@fidag-sa.ch
T 027 721 71 21

SION

sion@fidag-sa.ch
T 027 327 22 27

CRANS-MONTANA

crans-montana@fidag-sa.ch
T 027 485 99 66

SIERRE

sierre@fidag-sa.ch
T 027 455 82 77

MONTHEY

monthey@fidag-sa.ch
T 024 471 19 67

VERBIER

verbier@fidag-sa.ch
T 027 771 50 45

GENEVE

geneve@fidag-sa.ch
T 022 566 50 25

Trop de bureaucratie nuit à L'ENTREPRISE

Daniela Schneeberger

Présidente centrale FIDUCIAIRE|SUISSE
Conseillère nationale



La Confédération souligne à chaque occasion l'importance des PME en Suisse. Elle s'efforce en permanence d'améliorer les conditions-cadre de ces dernières. Hélas, les bonnes intentions provenant des différents organes administratifs émettent des signaux complètement différents: multiplication de nouveaux contrôles, de procédures d'octroi d'agrément, de formulaires, d'enquêtes. Cet excès de bureaucratie paralyse l'économie et coûte aux PME énormément de temps et d'argent. Ressources qui ne seront donc pas à leur disposition.

Si nos membres resserrent leurs rangs afin d'obtenir un allègement des contraintes administratives pour les PME, cela sera profitable pour nos clients, nos membres ainsi qu'un grand nombre de fiduciaires.

FIDUCIAIRE|SUISSE travaille depuis des années sur cette évolution défavorable. Avec Daniel Egger, l'association possède une présence directe au sein du Forum PME, l'organe consultatif du Conseil fédéral relatif à toutes les questions économiques liées aux PME. Avec l'initiative parlementaire actuelle sur le contrôle restreint, FIDUCIAIRE|SUISSE propose un projet concret d'allègement administratif pour les PME et pour ses propres membres qui offrent ce service. Le fait que ce soit l'association professionnelle suisse qui soit derrière cette initiative renforce la présence de la branche vis-à-vis des politiques et souligne l'importance portée aux PME en Suisse.

Par le biais de la révision du Code des obligations en matière d'obligation de révision (1.1.2008), et plus particulièrement quant à la distinction faite entre une soi-disant «révision ordinaire» pour les grandes entreprises et une «révision restreinte» pour les petites entreprises, nous ne voulions pas uniquement prendre en compte les besoins des PME, mais surtout alléger les contraintes financières et administratives de ces PME.

Tendance défavorable dans l'évolution de la pratique

Si, le législateur devait faire le point sur son intention initiale et la situation telle qu'elle est, il en ressortirait que les réglementations actuelles sont bien souvent disproportionnées pour les PME. L'autorité de surveillance émet des régulations très strictes qui affectent également le contrôle restreint:

- les règles plus strictes de contrôle ordinaire déteignent sur le contrôle restreint, qui devient de plus en plus complexe;
- dans le cas des contrôles spéciaux, où un agrément de réviseur suffit, les normes d'audit suisses sont appliquées pour le contrôle de qualité;
- les doubles mandats ont des exigences de qualité élevées difficiles à appliquer pour les PME;
- les documents exigés pour un contrôle restreint sont presque aussi importants qu'en cas de contrôle ordinaire.

Tous ces inconvénients conduisent à une augmentation des contraintes administratives pour les PME et des coûts du contrôle restreint.

J'ai donc déposé une initiative parlementaire, en 2015, qui traite de ces questions afin d'adapter la loi. Si nos membres resserrent leurs rangs afin d'obtenir un allègement des contraintes administratives pour les PME, cela sera profitable pour nos clients, nos membres ainsi qu'un grand nombre de fiduciaires. ■

Pro-Economy.vs

UN MOYEN PROFESSIONNEL POUR RÉUSSIR

QUI EST WWW.PME-SUCCESSIONS.CH ?

Une société spécialisée dans la vente et la transmission de PME en Suisse romande, fondée et animée par des professionnels expérimentés.

À QUI S'ADRESSE **WWW.PME-SUCCESSIONS.CH ?**

Aux propriétaires de PME qui souhaitent prendre leur retraite, changer d'horizon ou se tourner vers de nouveaux défis. Si vous êtes dans cette situation, faites appel à des experts qui disposent d'un savoir-faire reconnu dans ce métier.



Réussir la succession de votre entreprise

C'est un processus délicat qui nécessite du temps, une approche structurée, une préparation minutieuse ainsi que des talents de négociateur.

www.pme-successions.ch

Votre partenaire pour l'achat ou la vente de PME en Suisse romande. Notre mission est de vous accompagner dans le processus complexe qu'est l'achat ou la vente de votre entreprise. Afin d'obtenir un prix correct pour votre société, les spécialistes de www.pme-successions.ch effectuent une valorisation précise pour que la transition de votre entreprise, bien souvent le fruit de toute une vie, se réalise dans les meilleures conditions. Au besoin, nous œuvrons en étroite collaboration avec la société www.dimension.ch à Lausanne.

La sécurité des informations, la confidentialité et la disponibilité représentent nos valeurs fondamentales pour vous accompagner dans ce processus important et sensible aussi bien pour la vente ou l'achat d'une PME. Pour réussir une succession, de nombreuses compétences particulières sont indispensables, notamment l'expérience des conseillers, aussi bien du point de vue financier que fiscal. Avec notre réseau de partenaires importants regroupant des fiduciaires, des banques, des assurances ou encore des avocats et notaires, www.pme-successions.ch est active dans tous les cantons de Suisse romande.



pme-successions.ch

LA SUCCESSION DE VOTRE ENTREPRISE



CONTACTS:

www.pme-successions.ch
 EPFL Innovation Park
 Bâtiment C
 1015 Lausanne
 +41 79 217 36 21
info@pme-successions.ch



Vous vous assurez de confier la vente de votre PME à des professionnels rompus aux processus souvent difficiles et chronophages.



Vous êtes sûrs d'obtenir un prix juste pour votre entreprise.



Vous disposez d'un appui et d'un soutien de fiduciaires expérimentées pour tout ce qui touche à la fiscalité de cette opération.

Vous entrez dans ce processus de manière anonyme et confidentielle.



Vous vous assurez de collaborer avec des conseillers «senior» qui maîtrisent ce type de transaction. Vous bénéficiez des compétences d'un réseau de professionnels du métier.



Vous avez à vos côtés une équipe qui saura vous aider à prendre la bonne décision.



Jacques MEYER
Associé – Président

+41 79 217 36 21
jacques.meyer@pme-successions.ch



Antenne Valais
Bernard BRUTTIN
+41 79 204 34 00
bernard.bruttin@pme-successions.ch

**Les pros de la technique et
de l'enveloppe du bâtiment réunis
sous une même bannière.**

www.tec-bat.ch

Une association issue de la fusion de SuisseTec VR, l'EESvs et l'AMFA

tec  **bat**



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE



RESTAURANT BAR A VIN

Salle de conférences
Zone Wi-fi

Place des Tanneries 9-11
1950 Sion
T. 027 322 44 02
info@c-ca.ch
www.c-ca.ch

PAPIVAL

EMBALLAGE HYGIÈNE



Membre du groupe
GEH
DHYS
Group

**Papival, votre distributeur de produits
et matériels d'hygiène pour l'essuyage,
le nettoyage et la protection**

La Table GOURMANDE du Castel de Provins

Authentique manoir du XVI^e siècle, le Castel de Provins propose trois salles modulables pouvant accueillir jusqu'à 26 personnes.

OLIVER MAIRE

Par Christian Carron

Responsable communication institutionnelle

Mettre en valeur les grands vins des maisons Provins et Valais Mundi par une cuisine de terroir, voilà l'ambition de la Table gourmande du Castel de Provins qui a ouvert en octobre 2015. Ici, pas de

Trois menus à choix

Pas de carte, donc, mais trois menus à choix, «Terroir», «Découverte» ou «Prestige», qui s'échelonnent de 80 à 120 francs (hors boissons). «Nous proposons également tous les midis

Idéal pour vos séminaires ou repas d'affaires

Authentique manoir du XVI^e siècle, dans lequel flotte encore l'esprit du Grand Stockalper, propice aux réflexions stratégiques, le Castel de Provins dresse ses



SERIK NEMET

Le chef Bruno Toppazzini élabore une cuisine de terroir savoureuse et soignée.

Infos pratiques

La Table gourmande du Castel de Provins est ouverte du mardi au samedi, de 12 h 00 à 23 h 30. Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions, vos réservations sont indispensables.

Vous pouvez contacter directement le Chef Bruno Toppazzini au tél. +41 78 816 04 23. Toutes les infos sur www.provins.ch/castel

une formule business lunch – entrée, plat, dessert – à 62 francs» glisse le chef Bruno Toppazzini.

Les clients souhaitant vivre une expérience unique pourront également opter pour le menu «Electus» (270 francs tout compris), avec dégustation commentée des meilleurs crus des gammes La Réserve, Les Titans et Crus des Domaines, avec, en point d'orgue, la découverte d'Electus.

deux étages et son élégante tourelle au cœur du vignoble en terrasses du magnifique coteau de Saint-Léonard. Il dispose également d'une terrasse, véritable balcon sur la plaine du Rhône. La capacité d'accueil du Castel de Provins est de 26 places, réparties dans trois salles entièrement modulables et discrètes, qui en font le lieu idéal pour vos repas d'affaires. Enfin, une équipe attentive et dédiée garantit le succès de votre moment gourmand. ■

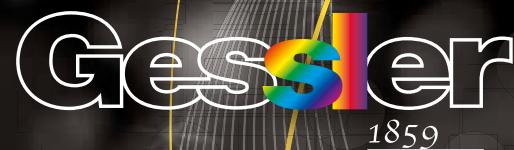
CENTRE D'IMPRESSION - ROUTE DES RONQUOZ 86 - 1950 SION



**Autocollants - Bâches - Vitrines
Véhicules - Textiles - Imprimés
Impression numérique grands formats**

G.Visuel Sàrl
Tél. 027 327 52 65
Fax 027 327 72 44

Découvrez l'ensemble de nos prestations sur
www.gvisuel.ch



plus de 155 ANS d'imprimerie

Imprimerie Gessler SA
Tél. 027 327 72 33
Fax 027 327 72 44
administration@gesslersa.ch
www.gesslersa.ch



Route d'Aproz 6

1951 Sion



Découvrez nos solutions
de fermeture de balcon
et pergolas bioclimatiques!

www.btasion.ch



Fax 027 323 67 02

www.btasion.ch

OUI

**à la
révision de la loi sur l'asile
le 5 juin 2016**

lasi-oui.ch

AGENDA

MAI 2016

- 09-13 Session du Grand Conseil
12 Congrès suisse des arts et métiers USAM
15 Pentecôte
26 Fête-Dieu

JUIN 2016

- 05 Votations fédérales
10 Assemblée générale AVE
14-17 Session du Grand Conseil
16 Assemblée générale CVCI
27-28 Journées romandes de l'USAM
28 Conseil de l'UVAM

AOUT 2016

- 01 Fête Nationale
15 Assomption

SEPTEMBRE 2016

- 06-09 Session du Grand Conseil
15 Conseil de l'UVAM au Palais fédéral à Berne
25 Votations fédérales

OCTOBRE 2016

- 16 Elections communales

IMPRESSION

Editeur: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Périodicité: trimestrielle.
Abonnement: Fr. 25.– par année.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Marcel Delasoie - Secrétaire général
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

ÉDITION - ADMINISTRATION

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84
romy.hintz@uvam-vs.ch

CONCEPTION - RÉDACTION - PUBLICITÉ

Xavier Saillen - UVAM Tribune
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84
tribune@uvam-vs.ch

www.uvam-vs.ch

© Copyright UVAM

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations
n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication
de la source.

PUBLICITÉ UVAM TRIBUNE - Bulletin de commande

| | | |
|--|------------|--|
| <input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture | Fr. 1650.– | Nombre de parutions: |
| <input type="checkbox"/> 4 ^e de couv. + page publireportage | Fr. 1950.– | <input type="checkbox"/> 1 |
| <input type="checkbox"/> Page annonce | Fr. 950.– | <input type="checkbox"/> 2 (-5%) |
| <input type="checkbox"/> Page annonce + page publireportage | Fr. 1250.– | <input type="checkbox"/> 3 (-7 %) |
| <input type="checkbox"/> ½ page annonce verticale | Fr. 650.– | <input type="checkbox"/> 4 (-10%) |
| <input type="checkbox"/> ½ page annonce horizontale | Fr. 650.– | Pour l'(les) édition(s) de: |
| <input type="checkbox"/> ¼ page annonce verticale | Fr. 350.– | <input type="checkbox"/> février 20..... |
| <input type="checkbox"/> ¼ page annonce horizontale | Fr. 350.– | <input type="checkbox"/> mai 20..... |
| | | <input type="checkbox"/> septembre 20..... |
| | | <input type="checkbox"/> novembre 20..... |

Entreprise:

Responsable:

Adresse:

Téléphone:

NPA/ Lieu:

E-mail:

Date:

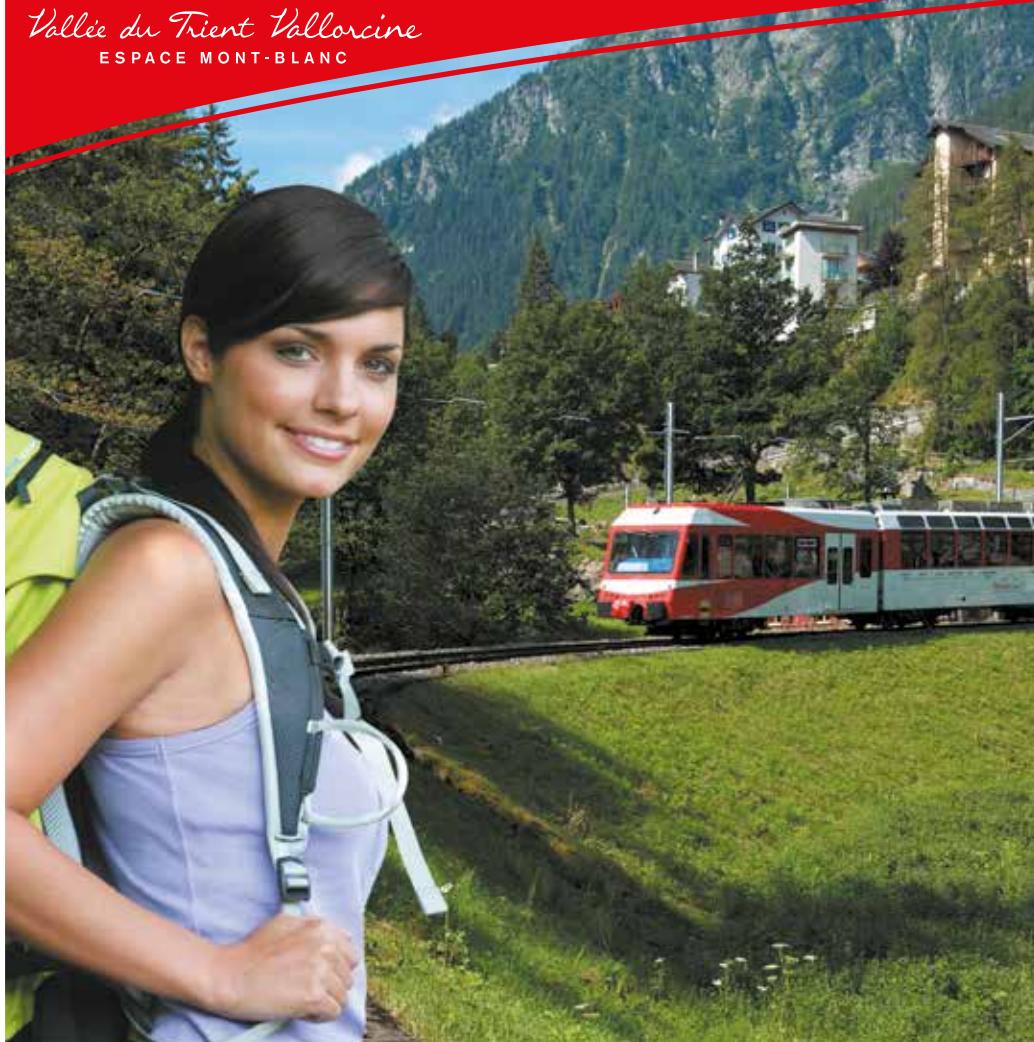
Signature:

Je vous envoie les fichiers par mail. Pour les fichiers, contactez:

TVA non incluse



Vallée du Trient Vallorcine
ESPACE MONT-BLANC



Le glacier du Trient



Le barrage d'Emosson



Le restaurant de la Creusaz

Offres d'été exclusives

Vivez des émotions uniques et authentiques dans la Vallée du Trient grâce au **Mont-Blanc Express** et ses **nouvelles rames panoramiques**.

Bienvenue dans la vallée du Trient, source de bien-être.

www.tmrsa.ch
www.valleedutrient-vallorcine.com



Le zoo alpin des Marécottes



Les gorges du Trient